

Rapport d'activités 2012-2013

Rapport d'activités 2012-2013
du Groupe Alter Justice

Présenté lors de l'Assemblée générale du
20 juin 2013

Alter Justice © 2013

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME	5
Énoncé de mission	5
Principaux objectifs	5
Programmes	5
CLIENTÈLE	6
Population rejointe par l'organisme	6
La population générale	6
Les personnes judiciarisées	6
La population correctionnelle	6
FAITS SAILLANTS 2012-2013	8
BILAN GÉNÉRAL 2012-2013	9
LES PROGRAMMES	13
1. Régie Interne	15
Description du programme	15
Objectifs du programme	15
Objectifs généraux :	15
Objectifs 2012-2013 :	15
Réalizations 2012-2013	15
Assemblée générale	15
Conseil d'administration	15
Recherche de financement	16
Portail pour les bénévoles	16
Promotion	16
Membres et sympathisants	16
Bénévoles	16
Équipe des employés	16
2. Service téléphonique	17
Description du programme	17
Objectifs du programme	17
Objectifs généraux :	17
Objectifs 2012-2013 :	17
Territoire desservi par le service téléphonique	17
Réalizations 2012-2013	17
Dossiers traités en 2012-2013	18
Provenance des appels	18
Statut de l'appelant	18
Établissements visés	19
Nature des dossiers	19
3. Détention	21
Description du programme	21
Objectifs du programme	21
Objectifs généraux :	21
Objectif 2012-2013 :	21
Réalizations 2012-2013	21
Ateliers en détention	21
Guide d'information - Détention	21
Collecte de livres	22
4. Réinsertion	23
Description du programme	23
Objectifs du programme	23
Objectifs généraux :	23
Objectif 2012-2013 :	23

Réalisations 2012-2013	23
Promotion des ateliers	24
Guide d'information sur le casier judiciaire et la demande de suspension du casier judiciaire	24
Aide et accompagnement à la demande de pardon.....	24
Dossiers traités en 2012-2013.....	24
Ateliers d'information	25
5. Dossiers.....	26
Description	26
Objectifs du programme	26
Objectifs généraux :	26
Objectifs 2012-2013.....	26
Réalisations 2012-2013	26
Interventions médiatiques.....	26
Action de mobilisation sociale	27
Rencontre avec l'administration de l'EDQ	27
Rencontre avec la porte-parole de l'opposition officielle en matière de Sécurité publique à Ottawa	27
Rencontre avec le Directeur de la division clémence et suspension du casier à la Commission des libérations conditionnelles du Canada.....	27
Suivi des modifications législatives.....	28
Partenariats avec le réseau de l'éducation.....	28
6. Sensibilisation & Recherche	29
Description du programme.....	29
Objectifs du programme	29
Objectifs généraux :	29
Objectifs 2012-2013.....	29
Réalisations 2012-2013	29
Projet Unité 9 : de la fiction à la réalité.....	29
Le Bulletin.....	31
Présence Internet	31
Soirée-conférence.....	31
Soirée d'information et d'échange pour les proches des personnes judiciairisées.....	32
Développement de nouveaux ateliers d'information.....	32
Émission de radio	32
Rencontres ponctuelles et kiosques d'information	32
7. Activités de représentations / Affiliations	33
Description du programme.....	33
Objectifs du programme	33
Objectif général :	33
Objectifs 2012-2013 :	33
Réalisations 2012-2013	33
Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec.....	33
Centre communautaire du centre-ville de Québec (CCCQ).....	33
Autres participations ponctuelles.....	34
ANNEXES	35
ANNEXE 1	37
Service d'information téléphonique : description des motifs des dossiers	37
ANNEXE 2	38
Service d'information téléphonique : répartition des dossiers ouverts (2012-2013)	38
ANNEXE 3	40
Aide et accompagnement à la demande de pardon répartition des dossiers traités (2012 - 2013)	40
ANNEXE 4	41
Interventions dans le cadre d'Unité 9	41
ANNEXE 5	42
Statistiques du site Internet.....	42
Évolution des visites du site Internet depuis son lancement	42
Visites mensuelles du site Internet en 2012-2013	42

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Alter Justice est un organisme à but non lucratif qui offre divers programmes d'intervention, d'information et de soutien à l'intention des personnes touchées par la judiciarisation et la détention dans un établissement correctionnel du Québec (sentence maximale de deux ans moins un jour).

L'organisme intervient principalement auprès des personnes judiciarisées et de leurs proches afin de leur offrir de l'information vulgarisée sur le fonctionnement du système correctionnel québécois, sur les droits et obligations en milieu carcéral, le casier judiciaire et la demande de pardon. L'organisme vise également à favoriser la réinsertion sociale des personnes judiciarisées en les soutenant dans leurs démarches entourant la demande de suspension du casier judiciaire (pardon).

Alter Justice regroupe des citoyens et organismes de tous horizons, qui ont à cœur le respect de la dignité humaine et la justice sociale, qui s'intéressent au bon fonctionnement du système correctionnel et qui favorisent une approche axée sur la réinsertion sociale et la prévention en matière de criminalité.

ÉNONCÉ DE MISSION

Participer au développement d'une société sécuritaire en favorisant la réinsertion sociale des personnes judiciarisées, en œuvrant pour l'avancement d'un système correctionnel basé sur des principes et des pratiques qui visent la réhabilitation et qui assurent le respect des droits humains et en encourageant les initiatives visant la prévention de la criminalité et le développement d'alternatives à la judiciarisation et aux sanctions privatives de liberté.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

1. Offrir des programmes d'intervention, d'information et autres services de soutien à l'intention des personnes touchées par la détention et la judiciarisation ;
2. Offrir de l'information concernant les droits, obligations et recours des personnes incarcérées ou judiciarisées afin de favoriser le respect de leurs droits ;
3. Favoriser l'accès aux lois, règlements et politiques concernant les personnes incarcérées dans un établissement correctionnel au Québec ;
4. Mener, encourager ou collaborer à des initiatives visant la prévention de la criminalité, les alternatives à la judiciarisation ou aux sanctions privatives de liberté, l'amélioration des conditions de détention ou la réinsertion sociale ;
5. Renseigner et sensibiliser la population aux enjeux reliés à la criminalité, la judiciarisation, l'incarcération ou la réinsertion sociale;
6. Mener, encourager ou collaborer à la recherche sur tout sujet relié à la criminalité, la judiciarisation, l'incarcération ou la réinsertion sociale et y favoriser l'accès ;
7. Engager et maintenir des relations avec des personnes ou des groupes dont les préoccupations rejoignent celles de l'organisme.

PROGRAMMES

La mission de l'organisme est organisée autour des sept programmes suivants :

1. Régie interne
2. Service d'information téléphonique
3. Détention
4. Réinsertion
5. Dossiers
6. Sensibilisation et recherche
7. Activités de représentation / Affiliations

CLIENTÈLE

POPULATION REJOINTE PAR L'ORGANISME

La population rejointe par l'organisme varie en fonction des programmes. Principalement, nos services et actions s'adressent à tous ceux qui sont touchés par la judiciarisation et la détention dans un établissement correctionnel du Québec (sentence maximale de deux ans moins un jour) ou qui s'intéressent à ces sujets.

La clientèle faisant appel à nos services est composée principalement de personnes incarcérées dans un établissement provincial, de personnes judiciarisées et de leurs proches.

La population générale

Nos actions visant à favoriser l'accès à l'information au sujet du système correctionnel québécois et du casier judiciaire permettent de rejoindre des proches des personnes judiciarisées.

Par ailleurs, nos actions de sensibilisation, d'information et de recherche bénéficient à l'ensemble de la population.

Les personnes judiciarisées

L'expression « clientèle judiciarisée » englobe toute personne possédant un casier judiciaire, sans que celle-ci ait nécessairement été incarcérée. En effet, il est estimé que seulement 35 % de la clientèle judiciarisée a été incarcérée à un moment ou un autre au sein d'un établissement de détention provincial ou fédéral.¹

Selon la Gendarmerie royale du Canada, près de quatre (4) millions de Canadiens ont un casier judiciaire, ce qui représente environ 15 % de la population adulte du Canada. Le casier judiciaire a des répercussions socioéconomiques qui peuvent nuire à la réhabilitation sociale des personnes judiciarisées. Les difficultés qu'elles éprouvent en matière d'accès à l'emploi, aux assurances et au logement ou encore les contraintes lors des voyages à l'extérieur des frontières canadiennes et de l'immigration en sont quelques exemples. Tout ceci conduit à l'exclusion sociale de ces gens et à leur maintien dans la marginalité.

¹ : Comité aviseur pour la clientèle judiciarisée adulte, site Internet.

La population correctionnelle

Ses caractéristiques sociales²

En fonction des données fournies par le ministère de la Sécurité publique du Québec, nous sommes en mesure de dresser un portrait global de la clientèle carcérale.

Environ 90 % de celle-ci est composée d'individus de sexe masculin qui sont, dans un peu plus de la moitié des cas, célibataires.

Par ailleurs, le décrochage scolaire est un phénomène observé chez près de 62 % de la clientèle correctionnelle.

De surcroît, une grande proportion de celle-ci vivait dans une situation de pauvreté avant leur incarcération : le tiers des personnes incarcérées bénéficiaient de l'aide sociale au moment de leur prise en charge par les services correctionnels.

Bien qu'une majorité des personnes avait comme principale source de revenus un travail rémunéré, près de 90 % d'entre eux déclaraient des revenus largement inférieurs au salaire net du Canadien moyen. Seule une minorité (35 %) des contrevenants ont travaillé de manière continue depuis la fin de leurs études. Le manque de formation des personnes contrevenantes constitue d'ailleurs un facteur limitant considérablement leur insertion socioprofessionnelle. Plus précisément, 64 % des personnes incarcérées ne sont titulaires d'aucun diplôme.

En outre, un bon nombre de personnes contrevenantes ont vécu des situations familiales difficiles. 37 % d'entre elles ont été victimes de violence parentale, 18 % ont été agressées sexuellement et la moitié ont déjà été placées en famille ou en centre d'accueil.

De plus, les troubles de santé mentale sont très fréquents en milieu carcéral. Selon une étude du Protecteur du citoyen, rendue publique en mai 2011, 61 % des personnes incarcérées dans les centres de détention du Québec avaient à leur dossier, au cours des cinq années précédentes, au moins un diagnostic évoquant un problème de santé mentale et/ou une consommation problématique d'alcool ou de drogues. Les troubles plus graves touchent 25 % des citoyens détenus. En comparaison, 20 % de la population dans son ensemble développera un problème de santé

² : Données tirées du document *Portrait de la clientèle correctionnel du Québec 2001*, disponible sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique du Québec.

mentale au cours de sa vie. Les troubles graves et persistants affectent quant à eux de 1 % à 3 % de la population.³

Les problèmes de toxicomanie sont également fréquents chez les personnes incarcérées. 54 % de la clientèle correctionnelle consommait fréquemment de la drogue. Pour plusieurs d'entre eux, il s'agissait d'une consommation quotidienne.

Ses caractéristiques criminelles⁴

Les statistiques correctionnelles du Québec et sur la criminalité nous permettent de dresser un bon portrait des caractéristiques criminelles de notre clientèle.

Ce sont les *crimes contre la propriété* qui constituent la très grande majorité (65 %) des infractions au *Code criminel* enregistrées, alors que les *crimes contre la personne* comptent pour 23 % du total des infractions criminelles compilées et les *Autres infractions au Code criminel* pour 12 %.

Le taux de criminalité, au Québec et au Canada, est relativement bas et poursuit une tendance à la baisse depuis le début des années 1990. Ce taux s'établissait à 4 376 / 100 000 habitants en 2011 au Québec. Pour la même année, ce taux était de 5 756 au Canada.

Les cinq principaux types de délits commis en 2011 au Québec sont, dans un ordre décroissant : les *vols de moins de 5 000 \$* (25 %), les *introductions par effraction* (14 %), les *voies de fait* (13 %), les *méfais* (12 %), et les *infractions contre l'administration de la loi et de la justice* (11 %). Ces cinq catégories de délits constituent 75 % des infractions criminelles commises.

Ce sont les *voies de fait* et les *menaces* qui constituaient la grande majorité (74 %) des infractions contre la personne commises au Québec en 2011.

Malgré le fait que la criminalité soit en baisse, le nombre d'admissions dans les prisons québécoises a connue une augmentation cette année. 41 749 admissions ont été enregistrées en 2011-2012, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à l'année précédente et de 5,6 % par rapport à 2006-2007.

³ : Protecteur du citoyen, *Rapport du Protecteur du citoyen pour des services mieux adaptés aux personnes incarcérées qui éprouvent un problème de santé mentale*, Québec, Protecteur du citoyen, 2011. p. 15-16.

⁴ : Données tirées de : Ministère de la Sécurité publique. *La criminalité au Québec en 2011 : principales tendances*, publié le 19 juillet 2012, pour les données sur la criminalité | Ministère de la Sécurité publique du Québec. Statistiques correctionnelles du Québec 2011-2012, publié le 2 mai 2013, pour les données sur la détention.

Cette augmentation est grandement attribuable à l'expansion constante du nombre de personnes incarcérées dans l'attente de leur procès (prévention). La population moyenne quotidienne des prévenus à connu une hausse de 5,4 % par rapport à l'année dernière, alors que la population moyenne des personnes condamnées à diminué de 1,1 %.

La population incarcérée dans l'attente de leur procès représente 54 % des personnes actuellement incarcérées dans les prisons du Québec.

En moyenne, on comptait 4 671 personnes en détention au Québec, sur une capacité totale de 4 800 places.

Contrairement à la croyance populaire, peu de personnes obtiennent une permission de sortir, incluant la permission de sortir à des fins de réinsertion sociale, communément appelée « le sixième ».

Malgré une légère augmentation de 2,8 % par rapport à l'an dernier, la population moyenne quotidienne en permission de sortir (toutes catégories) demeure faible : seulement 252 personnes étaient en permission de sortir, soit 5 % de la population carcérale. La diminution du taux d'octroi des permissions de sortir et des libérations conditionnelles est l'une des causes du problème récurrent de surpopulation carcérale.

FAITS SAILLANTS | 2012-2013

JUIN 2012

- Assemblée générale – Alter Justice ;

JUILLET 2012

- Entrevue La Presse | Surpopulation carcérale ;
- Entrevue Radio-Canada | Baisse de la criminalité et surpopulation carcérale.

AOÛT 2012

- Promotion | Ateliers sur le casier judiciaire (organismes, établissements scolaires) ;
- Parution du Bulletin – Vol 14, N°1 ;
- Accueil d'une stagiaire pour la session d'automne 2012 ;

SEPTEMBRE 2012

- Participation à l'Assemblée générale du RÉPAC 03-12 ;
- Entrevue CJAD | Utilisation du téléphone en prison ;

OCTOBRE 2012

- Entrevue Journal de Montréal | Compensation pour un détenu obèse ;
- Kiosques (3) dans le cadre de la caravane des découvreurs ;
- Début de la collecte de livres ;
- Promotion | Service téléphonique (établissements de détention) ;

NOVEMBRE 2012

- Rencontre avec Rosane Doré Lefebvre, critique du NPD en matière de Sécurité publique, Ottawa.
- Atelier d'information Casier judiciaire – Grand public ;
- Entrevue avec Danielle Trottier, auteure d'Unité 9 ;
- Formation sur le plumeau, Société québécoise d'information juridique ;
- Parution du Bulletin – Vol. 14, N°2 ;

DÉCEMBRE 2012

- Entrevue Le Devoir | Surpopulation carcérale ;
- Soirée remise du Prix Ed McIsaac pour la promotion des droits de la personne dans le système correctionnel 2012, remis par l'Enquêteur correctionnel du Canada ;

JANVIER 2013

- Rencontre avec le Directeur de la division clémence et suspension du casier à la Commission des libérations conditionnelles du Canada, Montréal ;
- Première émission de radio, CKIA FM | Casier judiciaire & Profil des femmes contrevenantes ;

FÉVRIER 2012

- Deuxième émission de radio, CKIA FM | Casier judiciaire et emploi ;

MARS 2013

- Parution du Bulletin – Vol. 14, N°3 ;
- Entrevue *Parole communautaire* [CKIA FM] | La réinsertion sociale ;
- Entrevue Journal de Mtl | Surpopulation et conditions de détention à Bordeaux ;
- Entrevue CBC Radio Canada | Surpopulation carcérale ;
- Participation à l'Assemblée générale extraordinaire du RÉPAC 03-12 ;
- Soirée lancement de campagne du Fonds de solidarité des groupes populaires ;
- Troisième émission de radio, CKIA FM | La récidive & Répercussions diverses du casier judiciaire ;
- CCCVQ - Projet reconstruction | Ouverture des soumissions ;
- Enregistrement de l'émission de radio *L'écho des murs* à l'Établissement de détention de Québec ;
- Entrevue CBC Radio Canada | Interdiction de fumer en prison ;

AVRIL 2013

- Atelier d'information pour les proches des personnes incarcérées, en collaboration avec Relais Famille ;
- Assemblée générale du Fonds de Solidarité des groupes populaires ;
- Participation au Forum sur le Parvis organisé par la Ligue des droits et libertés section Québec ;
- Quatrième émission de radio, CKIA FM | Casier judiciaire et assurances & la demande de suspension du casier judiciaire ;
- Entrevue Écho des 2 Rives | Interdiction de fumer dans les prisons ;
- Atelier d'information Casier judiciaire – Grand public ;
- CCCVQ - Projet reconstruction | Envoi des principales demandes de subvention ;

MAI 2013

- Soirée-conférence | Casier judiciaire : discrimination - emploi et assurances ;
- Lancement d'une pétition en ligne contre la discrimination reliée au casier judiciaire en matière d'assurances ;
- Assemblée générale du Centre Communautaire centre-ville de Québec ;
- Enregistrement de l'émission de radio *Parole Communautaire* [CKIA FM] | Itinérance et Justice ;
- Participation à l'Assemblée générale de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches ;

JUIN 2013

- Parution du Bulletin – Vol. 14, N°4 ;
- Ateliers à l'Établissement de détention de Québec ;
- Promotion de la pétition | distribution de tracs lors de l'activité *L'école dans la rue* du RÉPAC 03-12.

BILAN GÉNÉRAL | 2012-2013

Cette année marquait la première année complète d'opération de nos activités et services en lien avec notre nouveau programme *Réinsertion*, plus particulièrement notre service d'aide et d'accompagnement à la demande de suspension du casier judiciaire (pardon) et nos ateliers sur le casier judiciaire. C'est véritablement en 2012-2013 qu'Alter Justice aurait pu connaître un véritable envol. Malheureusement, l'année a été assombrie par quelques difficultés.

Au niveau de l'équipe de travail, la coordonnatrice de l'organisme, madame Suzanne Gravel, a dû s'absenter pour des raisons de santé après dix-sept (17) semaines de travail. Cette absence a eu des répercussions importantes sur le travail de l'organisme. Comme c'est le cas dans de nombreux organismes communautaires, le fait d'avoir un nombre restreint d'employés et des ressources financières limitées qui ne permettent pas un remplacement temporaire à moyen terme en raison des obligations de l'employeur dans les cas d'absence maladie et en prévision d'un retour éventuel, le départ d'une personne clé vient inévitablement alourdir la charge de travail.

Comme la coordonnatrice assumait un grand nombre de tâches reliées à la gestion de l'organisme, les employés restants se sont retrouvés à devoir maîtriser rapidement les tâches administratives (gestion des paies et des factures, remises gouvernementales, demandes de financement, etc.)

Afin d'éviter au maximum que l'absence de la coordonnatrice ait un impact sur les activités de l'organisme, les heures de travail des deux employés en poste ont été bonifiées et il a été décidé de confier la tenue de livres à l'externe. Par ailleurs, deux personnes ont été embauchées temporairement à l'hiver 2013 afin d'aider l'équipe de travail dans la réalisation des tâches courantes. Le conseil d'administration a assuré un suivi régulier du budget qui a dû être révisé régulièrement en fonction de la situation et en prévision d'un retour de la coordonnatrice.

Malheureusement, nous apprenions avec tristesse en avril dernier le décès de madame Gravel, qui aura travaillé avec dévouement et passion pour Alter Justice durant vingt-cinq (25) années.

Alors que nous croyions pouvoir procéder à l'embauche d'un nouvel employé à la suite de ces événements, nous apprenions au même moment que le financement accordé à l'organisme pour les prochaines années ne serait pas bonifié. En conséquence, il est impossible pour Alter Justice de maintenir en poste trois (3) employés.

Par ailleurs, une attention particulière a dû être accordée cette année au dossier du Centre communautaire dont nous sommes l'un des gestionnaires. En effet, le Centre communautaire du Centre-ville de Québec (CCCVO) est

actuellement dans l'obligation de voir à d'importants travaux. La rallonge arrière du centre s'affaisse et se détache du bâtiment principal. En raison de l'état de vétusté, des risques de sécurité et de l'urgence de la situation, cette rallonge doit être démolie et reconstruite. Plusieurs rencontres ont dû être faites cette année dans le cadre de ce projet et une attention importante a dû être accordée cet hiver en raison des échéanciers très serrés pour le dépôt des demandes d'aide financière permettant la réalisation du projet.

Les administrateurs du CCCVO, dont Alter Justice, ont dû rencontrer à maintes reprises l'architecte au dossier, voir au lancement d'appels d'offres et à l'ouverture des soumissions, faire le suivi régulier de l'évolution des coûts du projet, rencontrer divers représentants pour l'obtention du financement et compléter les nombreuses exigences pour le dépôt des demandes de soutien financier en avril 2013.

Il s'agit là d'une implication exceptionnelle. La situation devrait revenir à la normale après la réalisation des travaux prévus pour l'été 2013. Dans l'éventualité où le CCCVO n'obtiendrait pas le financement nécessaire, nous devons évaluer les divers scénarios qui s'offrent à nous, incluant la vente de l'immeuble et le déménagement de l'organisme.

Malgré ces difficultés, Alter Justice a réussi à réaliser un nombre impressionnant d'actions et d'activités durant l'année. Ceci relève tout simplement de l'exploit et n'a pas été sans difficulté. L'absence de la coordonnatrice a occasionné une surcharge de travail importante qui a rendu impossible la réalisation de certaines actions prévues au plan d'action. Cette situation nous aura permis de constater qu'il est impossible d'assurer la réalisation d'autant d'activités et l'équilibre dans les divers programmes à deux (2) employés.

Somme toute, les employés et bénévoles de l'organisme se sont dévoués afin d'assurer au maximum la réalisation des actions prévues et pour permettre à l'organisme de connaître son véritable envol suite aux changements apportés ces dernières années permettant d'élargir sa clientèle et son offre de services et d'actions.

Sur une note plus positive, la majorité des actions prévues au plan d'action adopté lors de l'assemblée générale de juin 2012 ont été réalisées.

Du côté du *Service d'information téléphonique*, nos intervenants ont traité 439 dossiers en 2012-2013. L'organisme a dépassé son record de dossiers traités depuis sa fondation en 1977. On remarque que les requêtes en lien avec les effets du casier judiciaire et la demande de suspension du casier judiciaire (pardon) occupent le premier rang des motifs d'appel cette année, soit 28.5 % des demandes.

Notre nouveau programme *Réinsertion* a connu un succès important cette année. Nos intervenants ont traité trente-neuf (39) dossiers et réalisé quarante-six (46) rencontres au programme d'aide et d'accompagnement à la demande de pardon. Bien que ce nouveau programme soit encore récent, on constate que de plus en plus d'organismes dirigent des personnes qui désirent obtenir du soutien et de l'information dans leurs démarches de pardon vers notre organisme.

L'organisme a offert quatorze (14) ateliers sur le casier judiciaire et la demande de suspension du casier judiciaire (pardon) durant l'année. Il nous a été possible, grâce au soutien financier de la Fondation Léo Cormier de voir à la réalisation et l'impression de notre guide d'information sur le casier judiciaire. Plus de 200 guides ont été distribués durant l'année.

Les commentaires que nous recevons sur nos ateliers sont très positifs. Nous continuons de bonifier l'information que nous transmettons via nos ateliers, notre guide et le service téléphonique en fonction des questions et commentaires que nous recevons durant nos ateliers et lors de nos interventions auprès des personnes judiciairisées.

Tous ces facteurs tendent à prouver que l'élargissement de notre offre de services et de notre clientèle réalisée l'an dernier répond à un besoin réel de la population et que nos nouvelles actions sont justifiées.

L'organisme a réalisé, l'automne dernier, une collecte de livres usagés à l'intention des personnes incarcérées de l'Établissement de détention de Québec. Nous avons amassé plus de 1 100 livres, un résultat bien au-delà de nos attentes. Alter Justice tient à remercier l'organisme Relais Famille, le Service de support et d'accompagnement aux contrevenants adultes ainsi que l'Atelier Signe d'Espoir pour leur aimable collaboration.

Du côté de la sensibilisation, l'organisme a réalisé une campagne sans précédent et innovatrice dans le cadre du téléroman *Unité 9*. Devant l'engouement de cette série et l'intérêt des gens envers le milieu carcéral, Alter Justice a mis en ligne une section spéciale sur son site Internet ayant pour thème *Unité 9 : de la fiction à la réalité*. Chaque semaine, une fiche d'information portant sur un des thèmes abordés durant l'émission y était ajoutée. Durant chacun des épisodes, l'organisme interagissait avec les gens sur les médias sociaux (Facebook et Twitter) afin de les inviter à consulter notre fiche d'information pour en apprendre davantage sur le sujet ainsi que pour répondre aux questions de la population sur la réalité du milieu correctionnel.

L'objectif fut d'informer et de sensibiliser les gens à la réalité du milieu correctionnel, tant provincial que fédéral, de les renseigner sur les droits et obligations des personnes incarcérées et de les sensibiliser aux problématiques rencontrées par ces dernières.

Ces interventions ont connu un grand succès. Plus de 21 000 visiteurs sont entrés directement sur notre site Internet à partir de l'une des fiches d'informations que nous avons publiées. Le nombre d'adeptes de notre page

Facebook et de visites de notre site Internet a connu une hausse fulgurante.

Alter Justice a réalisé une série de quatre (4) émissions de radio sur les ondes de CKIA FM 88,3. Ces émissions ont permis à l'organisme, entre autres, d'informer et de sensibiliser la population aux diverses répercussions qu'engendre la possession d'un casier judiciaire.

L'organisme a organisé le 1^{er} mai une soirée conférence sur la discrimination reliée au casier judiciaire en emploi et en assurances, avec pour invités Jean-Claude Bernheim, chargé de cours en criminologie de l'Université Laval, et Christian Brunelle, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval. C'est également à ce moment que nous avons lancé une pétition en ligne sur le site de l'Assemblée nationale du Québec visant à demander au gouvernement d'agir afin d'enrayer la discrimination dont sont victimes les personnes judiciairisées et leurs proches en matière d'assurances.

En résumé, malgré les difficultés causées par l'absence d'une personne dans l'équipe de travail et la lourdeur du dossier du CCCVQ, nous avons relevé le défi de réaliser un très grand nombre d'activités, mais au prix d'une surcharge de travail importante pour les employés en poste.

Alter Justice tient à remercier toutes les personnes qui ont soutenu l'organisme durant cette année, particulièrement nos membres, sympathisants et bailleurs de fonds. Grâce à ces appuis, il nous est possible de poursuivre notre mission et notre action.

Nous tenons à souligner le travail exceptionnel de nos bénévoles qui nous offrent chaque année une aide précieuse nous permettant d'en faire davantage. Leur implication et leur professionnalisme sont remarquables. Nous les remercions également de leur compréhension et de leur dévouement durant cette année difficile.

AU REVOIR, SUZANNE !

Le 5 avril 2013 sera toujours un jour marquant dans l'histoire d'Alter-Justice. C'est le jour où Suzanne Gravel, notre coordonnatrice, s'est éteinte. Suzanne avait seulement 47 ans. Elle était une grande partie de l'âme de notre groupe depuis presque un quart de siècle. Elle était la mère de deux superbes jeunes filles et la conjointe d'un homme épatant, qui ne l'oublierons jamais. Elle était aussi la sœur, la fille, l'amie et la collègue de beaucoup de gens qui vont la regretter longtemps.

Des fois, on se dit que la vie est injuste, que les bonnes personnes nous sont enlevées trop rapidement. On a de la peine, on se pose beaucoup de questions... Je crois pouvoir dire sans me tromper que tous ceux qui ont connu Suzanne sont passés par toutes ces émotions. Mais aujourd'hui, comme présidente d'Alter Justice et amie de Suzanne depuis les débuts de mon implication au groupe, j'ai envie de lui rendre hommage et de célébrer sa vie. Parce que Suzanne, tous ceux qui ont eu la chance de la fréquenter vous le diront, c'était une fille comme ça, c'était quelqu'un qui aimait la vie et qui aimait la célébrer !

C'était une personne éminemment sympathique, facile d'approche, qui ne jugeait pas les gens et avec qui il faisait bon être, tout simplement. Une personne sérieuse et de confiance, mais aussi une fille « de party », capable de s'amuser et de laisser aller son fou ! C'était une femme intelligente et affirmée, tout en étant profondément humaine et accessible. Capable de naviguer au travers des comptes, des paperasses, des demandes de subventions et des rencontres avec les sous-ministres ou les directeurs d'établissements comme de connecter avec les gens à leur niveau. Suzanne, c'était une femme pleine d'ouverture, de compréhension, qui démontrait à chaque jour son empathie, sa capacité réelle à se mettre à la place des autres et ce, toujours dans le respect véritable des personnes.

Notre coordonnatrice, c'était aussi la définition même du dévouement. Pas facile tous les jours d'oeuvrer dans le milieu communautaire ! Pas fait pour tout le monde, le travail effectué en majeure partie dans l'ombre... Le travail dont l'impact ne se mesure pas en chiffres ou en revenus, mais plutôt en amélioration de la qualité de vie de gens en difficulté, en sensibilisation de la société ou en changements de philosophie et de mentalités, aussi petits soient-ils ! Pas toujours évident, non plus, de gagner un salaire qui est loin de refléter nos compétences et notre valeur, quand on est mère de famille et qu'on a des responsabilités ! Il faut parfois avoir deux ou trois jobs en même temps, accepter de ne pas toujours être reconnue à notre hauteur, faire des sacrifices ! Et ces sacrifices, notre coordonnatrice les a faits pendant presque 25 ans... Je crois qu'on peut dire que c'est là toute la mesure de son dévouement et de son caractère.

Pour Alter-Justice, Suzanne aura été un pilier, une flamme veillant au maintien du feu nécessaire à la défense d'une

cause, de convictions. Elle croyait fermement en la possibilité d'aider les personnes judiciairisées et leurs proches; elle avait foi en la capacité de réinsertion des contrevenants, en l'importance de la prévention, en la justice sociale. Surtout, elle croyait en la dignité humaine de tous et vivait selon les principes qu'elle prônait.

Au cours de toutes ces années, Suzanne a soutenu et mené le groupe avec brio au travers de plusieurs phases de son existence. Si elle n'avait pas été là, le GDDDQ ne serait probablement pas ce qu'il est aujourd'hui. En fait, je crois que je peux sans douter affirmer que si elle n'avait pas été là, le GDDDQ n'aurait probablement pas pu maintenir son action pendant toutes ces années. Nous avons récemment fêté nos 30 ans d'existence et pris un nouvel envol avec un passage au nom Alter-Justice, un élargissement de notre mission et le lancement d'un nouveau programme. J'espère que Suzanne était fière de ces accomplissements, parce qu'elle est une des personnes sans qui ils n'auraient jamais pu être possibles. Sa loyauté et son dévouement pour le groupe et les causes qu'il défend se seront exprimés sans faille au cours de toutes ces années. Qui plus est, je peux témoigner que Suzanne aura eu à cœur le bien-être du groupe jusqu'au bout, même dans la maladie. Pour toutes ces raisons, elle occupera toujours une place importante dans l'histoire d'Alter-Justice.

D'un point de vue plus personnel, je crois que je parle au nom de plusieurs en disant qu'il peut être difficile de voir partir quelqu'un si rapidement, notamment parce qu'on n'a pas nécessairement eu la possibilité de lui manifester une dernière fois qu'on l'aimait et qu'on l'appréciait beaucoup. J'aurais aimé pouvoir dire à Suzanne de façon claire qu'il a été un plaisir de travailler avec elle et de la côtoyer pendant ces années. Qu'elle a été un modèle pour moi sur beaucoup d'aspects, une inspiration d'un point de vue professionnel, mais aussi personnel. En même temps, je pense qu'elle le savait peut-être déjà... Parce que les gens l'aimaient beaucoup, Suzanne, et que ça, ça se sent !

Alter-Justice fera face à plusieurs défis au cours des prochaines années et je n'ai nul doute qu'il saura les relever avec succès, mais Suzanne va lui manquer. C'était le type de personne qui laisse une empreinte.

De tout cœur et au nom de toutes les personnes rejointes par Alter-Justice et de tous les employés, bénévoles, membres et sympathisants du groupe, je la remercie de son implication et surtout d'avoir été qui elle était. Toutes nos plus sincères sympathies à sa famille et à ses amis.

Au revoir, Suzanne !

Marie-Christine Lavoie
Présidente

LES PROGRAMMES



1. Régie Interne

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Ce programme concerne la gestion et le fonctionnement démocratique de l'organisme. Il englobe l'ensemble des tâches administratives, le financement de l'organisme, les ressources humaines et les relations avec les membres.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectifs généraux :

- Assurer le fonctionnement démocratique de l'organisme.
 - Veiller à une saine gestion des ressources humaines et financières de l'organisme ;
 - Voir à la gestion et au recrutement des membres et bénévoles ;
 - Voir à la recherche de financement.

Objectifs 2012 2013 :

- Rechercher du financement supplémentaire ;
- Réaliser des séances de formation ou forums de discussion reliés au domaine carcéral auprès des membres du Conseil d'administration ;
- Améliorer le réseautage entre les bénévoles par la création d'un portail Internet.

RÉALISATIONS 2012-2013

Assemblée générale

Conformément aux statuts et règlements de l'organisme, l'assemblée générale s'est tenue le 12 juin 2012. Les membres présents ont procédé à l'élection du conseil d'administration, adopté les perspectives d'action et les prévisions budgétaires pour l'année 2012-2013.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration pour l'année 2012-2013 était formé par :

Présidente : Marie-Christine Lavoie
Vice-présidente : Mélissa Devost
Secrétaire-Trésorière : Caroline Pelletier
Administratrice : Ariane Gagnon-Rocque
Administratrice : Cynthia Paquet
Administrateur : Marc-André Cyr*
Représentant des employéEs : Eric Bélisle

* Monsieur Marc-André Cyr a été coopté le 29 novembre 2012.

Le Conseil d'administration s'est réuni lors de dix (10) rencontres aux dates suivantes : 5 avril 2012, 29 mai 2012, 12 juin 2012, 29 août 2012, 25 septembre 2012, 22 octobre 2012, 29 novembre 2012, 15 janvier 2013, 19 février 2013 et 13 mars 2013.

Recherche de financement

Afin d'assurer la viabilité du nouveau programme lancé l'année précédente, l'organisme a tenté de trouver du financement supplémentaire. Alter Justice a pu bénéficier d'une aide financière non récurrente de la Fondation Saison Nouvelle au montant de 10 000 \$. L'organisme a aussi reçu une contribution financière de l'ordre de 3 000 \$ de la Fondation Léo Cormier pour la réalisation et l'impression des guides d'information sur le casier judiciaire et des guides d'information sur le système correctionnel québécois.

Alter Justice a analysé les critères de financement d'une vingtaine de fondations et programmes de soutien financier divers. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à trouver de nouvelles sources de financement qui soutiennent le champ d'intervention d'Alter Justice.

Cette année marquait la dernière année de l'entente triennale avec Centraide Québec et Chaudière-Appalaches. Une nouvelle demande a été déposée à l'automne 2012. Nous aurions espéré obtenir le financement permettant le maintien en poste de trois employés afin de conserver l'ensemble des actions de l'organisme. Malheureusement, nous apprenions en avril 2013 qu'aucune bonification ne sera accordée à l'organisme pour les trois prochaines années. Devant les difficultés à trouver de nouvelles sources de financement récurrentes, nous nous trouvons dans l'obligation de repenser les actions actuellement menées par l'organisme puisqu'il est impossible de maintenir en poste trois employés.

Portail pour les bénévoles

Un portail internet pour les bénévoles de l'organisme a été lancé à l'automne 2012. Après évaluation, le portail n'a pas été jugé utile et a été retiré.

Promotion

L'organisme avait réalisé une vaste campagne de promotion l'an dernier suite au changement de nom et de la mise en application de nouveaux services. Bien qu'aucune campagne « officielle » de promotion ne fût prévue, environ 700 dépliants et 50 affiches ont été distribués cette année, à la demande d'organismes et de personnes qui nous ont approchés.

MEMBRES ET SYMPATHISANTS

Le membership est demeuré stable en 2012-2013. Quelques membres, plus particulièrement de nouveaux bénévoles, se sont ajoutés.

Bien qu'il ne bénéficie pas des avantages reliés au statut de membre, le groupe des sympathisants est constitué de gens ou d'organismes qui soutiennent notre mission et qui

partagent nos objectifs. Il s'agit principalement des membres Internet (Facebook) ainsi que des abonnés du bulletin et du cyber bulletin. Ceux-ci sont informés des principales actions de l'organisme et sont invités à y participer.

Le nombre de sympathisants a connu une hausse importante en 2012-2013. L'augmentation a été observée majoritairement sur notre page Facebook qui comptait 152 adeptes au 31 mars 2013. Cette hausse est attribuable aux interventions de l'organisme sur les médias sociaux dans le cadre du projet de sensibilisation portant sur *Unité 9*.

Bénévoles

Alter Justice a pu compter sur l'aide précieuse de vingt (20) bénévoles tout au long de l'année. Ces personnes ont offert environ 400 heures de leur temps pour l'organisme.

ÉQUIPE DES EMPLOYÉS

Grâce au soutien financier supplémentaire mais non récurrent obtenu en 2012-2013, Alter Justice disposait d'une marge de manœuvre permettant d'avoir une équipe de travail composée de deux salariés travaillant 32 heures par semaine chacun et d'un employé travaillant 24 heures par semaine, soit 4 576 heures au total.

Malheureusement, la coordonnatrice de l'organisme a dû quitter en arrêt maladie après 17 semaines. En prévision d'un éventuel retour à moyen terme et en raison des obligations de l'employeur en cas d'absence pour maladie, il a été décidé de bonifier les heures de travail des deux (2) autres employés, de confier la tenue de livre à l'externe et d'embaucher deux (2) employés temporaires à l'hiver 2013. Globalement, la masse salariale aura été de 4 186 heures en 2012-2013. Malgré cela, l'absence de la coordonnatrice a eu de nombreuses répercussions sur le travail de l'organisme et a occasionné une surcharge de travail importante.

Monsieur Eric Bélisle a assuré la coordination par intérim durant l'année et a été nommé coordonnateur lors de la réunion du conseil d'administration d'avril 2013, à la suite du départ de madame Suzanne Gravel.

Alter Justice a accueilli et assuré la supervision d'une stagiaire en technique d'intervention sociale à l'automne 2012 à raison de deux (2) jours semaines.

Formations

Un intervenant de l'organisme a suivi deux (2) formations au cours de l'année, en lien avec notre nouveau programme Réinsertion. L'une, organisée par la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) portait sur le Plumitif, l'autre, présentée en webinaire par Me Ann Sophie Del Vecchio, avait pour thème *Les formulaires et entrevues préembauches : jusqu'où l'employeur peut-il aller ?*



2. Service d'information téléphonique

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le service d'information téléphonique permet à toute personne d'obtenir de l'information vulgarisée sur le fonctionnement du système correctionnel québécois, les droits, responsabilités et obligations en milieu carcéral, les impacts du casier judiciaire et les recours disponibles en cas de discrimination et la demande de suspension du casier judiciaire (pardon). En outre, l'organisme peut être appelé à intervenir dans certains cas afin d'aider la personne judiciairisée dans ses démarches visant à faire valoir ses droits.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectifs généraux :

- Offrir de l'information concernant les droits, obligations et recours des personnes incarcérées ou judiciairisées afin d'en favoriser le respect.
 - Offrir de l'information vulgarisée concernant les droits, obligations et recours prévus par les lois et politiques concernant le système correctionnel du Québec ;
 - Offrir de l'information vulgarisée au sujet du casier judiciaire ;
 - Référer les personnes aux instances susceptibles de les aider dans leurs démarches et intervenir auprès des instances concernées, s'il y a lieu ;
 - Favoriser la responsabilisation de la personne en la considérant apte à entreprendre elle-même les démarches visant la résolution des problèmes rencontrés en lui offrant du soutien, s'il y a lieu.

Objectifs 2012-2013 :

- Assurer l'accès au service d'information et d'intervention téléphonique du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, à l'exception du mardi après-midi ;
- Faire la promotion du service téléphonique auprès de la clientèle carcérale.

TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Alter Justice est le seul organisme au Québec offrant un service téléphonique s'adressant aux personnes qui désirent obtenir de l'information sur les lois et règlements concernant le système carcéral. Tous les appels effectués par les personnes incarcérées sont obligatoirement à frais virés. Par conséquent, Alter Justice accepte les frais d'appels en provenance de l'ensemble des établissements correctionnels du Québec.

Bien que nous répondions à toutes les demandes d'information, nos services s'adressent principalement à la clientèle des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches. C'est pourquoi nous limitons généralement nos interventions à la clientèle de cette région.

RÉALISATIONS 2012-2013

Les heures d'accès au service téléphonique ont été maintenues tout au long de l'année selon l'horaire établi.

Alter Justice a fait parvenir un peu plus de 200 affiches et 250 autocollants visant à promouvoir le service d'information téléphonique auprès des personnes incarcérées dans divers établissements correctionnels du Québec.

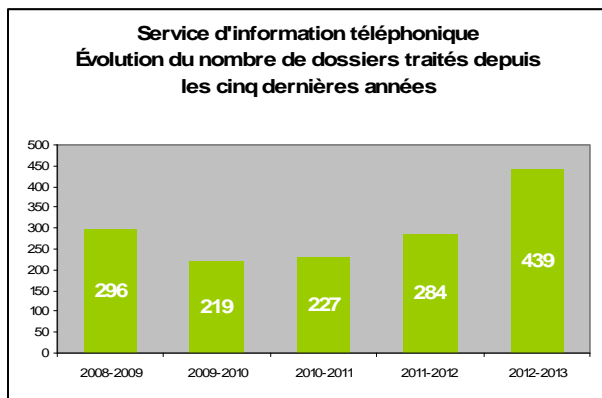
Nous avons également entrepris la mise à jour des directives et politiques touchant le système correctionnel et des règlements de régie interne des établissements carcéraux.

DOSSIERS TRAITÉS EN 2012-2013

Les intervenants ont traité 439 dossiers durant l'année 2012-2013 via le service d'information téléphonique. Il s'agit d'un nombre record de dossiers traités par l'organisme depuis sa fondation en 1977.

Il est à noter que le nombre de dossiers ne reflète pas le nombre d'appels reçus ni le nombre de personnes concernées puisqu'un même dossier peut toucher plus d'une personne (impact collectif) et certains dossiers nécessitent plusieurs communications (suivis) avec la personne qui nous contacte.

Le nombre de dossiers ouverts cette année représente une hausse de 55 % comparativement à 2011-2012. Nous pouvons attribuer cette hausse à deux principaux facteurs. La promotion de notre service dans les établissements de détention semble avoir eu un impact puisqu'on remarque une hausse de 28 % des appels en provenance d'un établissement de détention.



Malgré cela, il semble que ce soit notre nouveau volet d'intervention (casier judiciaire et pardon) qui est responsable, en majeure partie, de la hausse observée. En effet, on constate une augmentation de 90 % des demandes en provenance de l'extérieur. L'analyse des catégories de dossiers nous permet de voir que les demandes en lien avec le casier judiciaire et la demande de pardon constituent la majorité des dossiers ouverts cette année.

Nombre record de 439 dossiers traités

Ceci nous permet d'affirmer hors de tout doute que notre nouveau programme et nos nouvelles actions répondent à un besoin réel de la population et qu'ils sont nécessaires.

Provenance des appels

Pour la première fois, le nombre de demandes provenant de l'extérieur d'un établissement carcéral dépasse le nombre de demandes en provenance d'un établissement carcéral. On comptait en 2012-2013 205 demandes provenant d'un établissement de détention (47 %) et 234 demandes provenant de l'extérieur (53 %).

Ce changement s'explique par l'augmentation des demandes d'informations en lien avec notre nouveau programme, soit le casier judiciaire et la demande de suspension du casier judiciaire (pardon).

Statut de l'appelant

47 % des demandes ont été faites par des personnes incarcérées (condamnées ou en prévention) et 15,5 % par les proches des personnes judiciarisées.

Bien que le nombre de demandes faites par ces personnes soit en hausse, leur proportion par rapport au nombre total de demandes a diminué par rapport à l'année dernière. Ce changement est attribuable à la hausse importante des demandes faites par les personnes judiciarisées. Nous avons reçu cette année 113 demandes de la part de ces personnes comparativement à 38 en 2011-2012, soit près de 26 % des dossiers.

On remarque également une augmentation dans la catégorie « Autre / Inconnu ». Cette hausse est due à une augmentation du nombre de demandes d'information faites par des intervenants d'autres organismes pour leurs clients respectifs.

RÉPARTITION PAR STATUT DE L'APPELANT

	2012-13	2011-12
Pers. incarcérées (condamnées)	159 (36.2 %)	145
Pers. incarcérées (prévention)	49 (11.2 %)	22
Personnes judiciairisées	113 (25.7 %)	38
Proches	68 (15.5 %)	57
Autre sanction pénale	4 (0.9 %)	3
Autre / Inconnu	46 (10.5 %)	19

Établissements visés

La répartition par établissements visés permet de constater que la majorité des dossiers traités concernait, cette année encore, l'Établissement de détention de Québec. 41 % des dossiers ouverts en matière de détention (qui excluent donc les motifs relatifs au casier judiciaire) concernaient cette prison (homme et femmes).

Il importe de mentionner qu'avec la hausse du nombre de demandes reliées au casier judiciaire, la catégorie « *Aucun établissement* » est forcement à la hausse dans la répartition par établissements visés que l'on retrouve en annexe.

C'est l'établissement de Bordeaux qui arrive au deuxième rang, suivi de la Maison Tanguay (Femmes) et de la prison de Sherbrooke. On remarque une augmentation des demandes qui concernait un établissement fédéral.

Puisque l'organisme se spécialise au niveau du système provincial, nous ne pouvons qu'offrir que certaines informations de bases au sujet du système correctionnel fédéral. Nous tentons de diriger les personnes qui nous contactent à ce sujet vers une instance susceptible de répondre à leurs questions s'il y a lieu. Ce sont principalement des proches qui nous contactent à ce sujet, puisque l'organisme ne fait pas la promotion de ses services dans les pénitenciers fédéraux.

Nature des dossiers

Les dossiers ouverts se classent sous seize (16) motifs⁵.

La catégorie *Casier judiciaire / Pardon* occupe le premier rang des motifs de demandes reçues à notre service d'information téléphonique cette année. Ceci démontre encore une fois que nos nouveaux services répondent à un besoin concret de la population.

CATÉGORIE DES DOSSIERS (« TOP 5 »)

	2012-13	2011-12
Casier judiciaire	125 (28.5 %)	34
Soins de santé	51 (11.6 %)	39
Prog. Remise en liberté / Libération	35 (8.0 %)	50
Contact avec l'extérieur	31 (7.1 %)	20
Processus Judiciaire / Justice	30 (6.8 %)	19

Détention

Si l'on exclut les motifs reliés au casier judiciaire et au système judiciaire pour se concentrer sur les sujets touchant plus spécifiquement la détention, on remarque que les soins de santé représentent 18 % des motifs des demandes, suivi des demandes d'information en regard des programmes de remise en liberté provisoire (12 %), des contacts avec l'extérieur (11 %), des effets personnels (9 %) et des transferts d'établissement (8 %).

Toujours dans les sujets touchant la détention, les dossiers se classant sous le motif *Discipline / Mesure de sécurité* ont connu la plus forte hausse cette année, suivi des motifs suivants : *Transfert / Lieu d'incarcération*, *Contact avec l'extérieur* et *Soins de santé*.

De leur côté, les dossiers relatifs aux sujets suivants ont connus une diminution : Programme de remise en liberté / Libération, Programme d'activités et de réinsertion sociale, ainsi que Système de traitement des plaintes.

Soins de santé

Les problèmes relatifs aux soins de santé en milieu carcéral concernent majoritairement les modifications ou interruptions de la médication prise par les personnes incarcérées.

Nous sommes conscients que des personnes incarcérées arrivent en détention surmédicamentées et qu'un ajustement est nécessaire pour certaines d'entre elles. Ce qui nous étonne cependant, ce sont les coupures de médication à des fins disciplinaires. Cette pratique a été confirmée lors d'une intervention.

Une personne incarcérée nous confirme avoir été impolie envers le personnel de l'infirmerie et reconnaît ses torts. En raison de ce manquement, la personne incarcérée reçoit une sanction disciplinaire, telle que prévue par le règlement. Or, en plus de cette sanction, elle voit sa médication coupée. Après vérification à l'infirmerie, on nous confirme « qu'en raison du comportement de monsieur, sa médication a été coupée ».

La décision de couper la médication a dû (nous l'espérons) être approuvée par le médecin de l'établissement, puisqu'il en va d'une décision médicale. En conséquence, cet acte est certes légal, puisqu'un médecin est libre de prescrire ou non un médicament ou de le modifier. Toutefois, cette situation pose, à notre avis, un sérieux problème éthique. Comment un médicament, jugé nécessaire pour la santé d'une personne une journée, peut-il lui être retiré le lendemain,

⁵ : Voir la description des motifs à l'annexe 1

sans qu'il n'y ait aucune consultation pour s'enquérir de l'état de santé du patient ?

À notre avis, les soins de santé doivent être totalement indépendants du système carcéral. Si la personne commet un manquement disciplinaire, une sanction disciplinaire s'impose. Néanmoins, la modification d'une médication ne devrait jamais servir de sanction.

Programmes de remise en liberté / Libération

Bien que l'on remarque une diminution, les questions relatives aux programmes de remise en liberté provisoire (permission de sortir, libération conditionnelle, etc.) demeurent nombreuses. Plusieurs personnes sont peu ou pas informées de leurs droits et obligations en regard de ces programmes, ce pour quoi ils contactent l'organisme. On déplore encore de nombreux retards dans l'évaluation des personnes contrevenantes, ce qui nuit grandement à leur admissibilité à ces programmes de remise en liberté sous surveillance.

Certaines personnes qui nous contactent nous questionnent au sujet des délais pour obtenir une telle évaluation. Le retard est tel que certains préfèrent tout simplement renoncer à ces programmes compte tenu du temps qu'il reste à leur sentence. Ceci signifie que ces personnes sortiront de détention sans encadrement ni surveillance, ce qui n'aurait pas été le cas si elles avaient eu accès à une libération conditionnelle ou une permission de sortir à des fins de réinsertion sociale.

Contacts avec l'extérieur

On remarque cette année que de plus en plus de personnes éprouvent des difficultés à contacter leurs proches ou des instances extérieures par téléphone.

Le système téléphonique Débitel, en place dans les centres de détention, oblige les personnes incarcérées à faire des appels téléphoniques – locaux ou interurbains – seulement à frais virés, ce qui cause de plus en plus de problèmes.

Premièrement, il est impossible pour une personne incarcérée de communiquer avec des personnes utilisant un téléphone cellulaire. En 2013, cette contrainte nous apparaît totalement dépassée. De nos jours, bon nombre de personnes ont troqué leur ligne téléphonique résidentielle pour un téléphone mobile.

Deuxièmement, il est de plus en plus difficile pour une personne incarcérée de contacter une entreprise ou un organisme gouvernemental, voire un avocat, en raison de ce système. Ce problème est principalement causé par le fait qu'il est impossible pour une personne incarcérée d'utiliser les numéros de type 1-800 et que de plus en plus d'organisations disposent d'un système téléphonique automatisé ne permettant pas d'accepter les frais d'appels.

Bien sûr, la personne incarcérée peut toujours demander à un agent si elle peut, exceptionnellement, utiliser le téléphone de la console pour faire un appel. Nous croyons toutefois que les agents sont déjà fort occupés sans avoir à gérer les appels téléphoniques. Et encore, cette façon de faire laisse une grande place à des décisions arbitraires.

Troisièmement, ce système peut causer une sérieuse pression financière pour les proches des personnes incarcérées, qui doivent accepter les frais d'appels et interurbains. Recevant nous-mêmes des appels en provenance de l'ensemble des établissements de détention du Québec, nous comprenons les proches qui nous contactent pour nous parler de leur facture téléphonique « salée », causée par ce système.

Bref, nous croyons que des améliorations doivent être apportées à ce système.

Casier judiciaire et pardon

Les demandes en lien avec le casier judiciaire et le pardon représentent la majorité des appels reçus au service d'information téléphonique cette année, dans une proportion de 28,5 %.

Plusieurs personnes se questionnent au sujet de leur admissibilité à la demande de suspension du casier judiciaire et de la procédure pour faire cette demande.

Plusieurs se questionnent également sur les répercussions que peut avoir leur casier judiciaire en matière de déplacement transfrontalier. Souvent, à l'aube d'un voyage, les personnes s'inquiètent à savoir s'il leur sera possible de se déplacer dans un autre pays, plus particulièrement les États-Unis, sans problème.

D'autres nous contactent en raison des difficultés qu'ils éprouvent à trouver une compagnie d'assurance qui accepterait des les couvrir.

Processus judiciaire / Justice

Bien qu'il nous soit possible d'informer les personnes qui nous contactent au sujet des principales étapes du système judiciaire, nous ne traitons pas les dossiers d'ordre judiciaire et n'offrons pas de conseils juridiques.

Dans les cas où l'information demandée dépasse le fonctionnement général du système judiciaire ou la détermination de la peine, nous dirigeons les personnes à leurs avocats, au Barreau du Québec ou encore au Centre de Justice de proximité, selon le dossier.



3. Détention

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Les intervenants de l'organisme rencontrent les personnes incarcérées à l'occasion d'ateliers dans divers secteurs de l'Établissement de détention de Québec. Ces ateliers permettent évidemment de présenter l'organisme, mais surtout de discuter, dans une approche d'éducation populaire autonome et de défense collective des droits, des principaux droits et obligations en milieu carcéral et d'identifier les situations problématiques vécues et les moyens légaux pour les résoudre. Le contenu des ateliers est ajusté en fonction des questions et problématiques soulevées par les personnes détenues. Aussi, ces rencontres nous permettent d'être bien au fait des principaux problèmes rencontrés et des besoins de la clientèle correctionnelle.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectifs généraux :

- Favoriser l'accès aux lois, règlements et politiques concernant les personnes incarcérées dans un établissement correctionnel au Québec.
 - Informer les personnes incarcérées des lois, règlements et politiques régissant le milieu carcéral ;
 - Distribuer de l'information écrite et vulgarisée sur les lois, règlements et politiques concernant le système correctionnel du Québec ;
 - Encourager la prise en charge et la responsabilisation collective en favorisant l'utilisation de démarches appropriées à la résolution des problèmes rencontrés.

Objectif 2012 2013 :

- Réaliser dix (10) ateliers de groupe en défense de droits auprès de la clientèle de l'Établissement de détention de Québec ;
- Organiser une collecte de livres usagés pour les personnes incarcérées de l'Établissement de détention de Québec ;
- Terminer la mise à jour du Guide d'information – Détention.

RÉALISATIONS 2012-2013

Ateliers en détention

En raison de la surcharge de travail occasionnée par l'absence d'une employée, notre série d'ateliers à l'automne a dû être annulée par manque de temps. Aussi, des travaux actuellement en cours à l'Établissement de détention de Québec (EDQ) rendent complexe, voir impossible, l'accès dans certains secteurs. Il nous aura donc été possible de réaliser seulement deux (2) ateliers en détention cette année.

Nos ateliers visent à informer les personnes incarcérées de leurs droits et obligations en milieu carcéral afin de les aider à comprendre le fonctionnement du système correctionnel du Québec, de les habiliter à agir pour faire valoir leurs droits et à favoriser la prise en charge des situations problématiques qu'elles peuvent rencontrer.

Guide d'information Détenition

Alter Justice distribue lors des ateliers un guide d'information qui vulgarise le fonctionnement du système carcéral et qui présente les droits, obligations et recours de personnes incarcérées. Il permet d'informer et de sensibiliser les personnes sur les moyens d'agir pour régler les situations problématiques qu'elles peuvent rencontrer durant leur détention. La mise à jour du guide a été réalisée au cours de l'été 2012, comme prévu.

En raison des contraintes de sécurité, le nombre de participants aux rencontres est limité. C'est pourquoi nous remettons davantage d'exemplaires de ce guide aux personnes présentes afin qu'elles les distribuent dans leurs secteurs respectifs. Une soixantaine d'exemplaires ont été distribués lors de nos ateliers à l'EDQ.

Aussi, une entente avec l'Établissement de détention de Montréal permet que notre guide soit aussi distribué à cet établissement, et ce, sans frais pour l'organisme puisque l'impression des guides est assurée par l'établissement. Environ 500 guides ont été distribués à cet établissement.

Collecte de livres

Alter Justice a organisé une collecte de livres usagés pour les personnes incarcérées de l'Établissement de détention de Québec à l'automne 2012. Près de 1 100 livres ont été amassés lors de cette collecte.

1 100 livres
amassés pour les
personnes
incarcérées de
l'EDQ



5 oct. 2012 / @RosaneDL « Oh, quelle belle initiative! @Alter_Justice : Lancement de notre collecte de livres usagés. »
Rosane Doré Lefebvre,
Députée d'Alfred-Pellan



4. Réinsertion

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Ce programme englobe l'ensemble de nos activités d'information et de soutien aux personnes judiciarisées et à leurs proches dans leurs démarches de réinsertion sociale, dont le service d'aide et d'accompagnement au pardon et les ateliers d'éducation populaire sur le casier judiciaire.

Les actions de ce programme permettent d'offrir de l'information vulgarisée sur le casier judiciaire et ses répercussions, sur les étapes de la demande de réhabilitation ainsi que sur les droits et recours disponibles en cas de discrimination.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectifs généraux :

- Favoriser la réinsertion sociale des personnes judiciarisées en leur offrant de l'information et du soutien dans leurs démarches entourant la demande de réhabilitation.
 - Favoriser l'accès à la demande réhabilitation en accompagnant ou informant les personnes judiciarisées dans leurs démarches ;
 - Offrir de l'information vulgarisée sur le casier judiciaire ;
 - Distribuer de l'information écrite et vulgarisée concernant le casier judiciaire et la demande de réhabilitation ;
 - Favoriser la responsabilisation de la personne en la considérant apte à entreprendre les démarches visant la résolution des problèmes rencontrés en lui offrant du soutien, s'il y a lieu.

Objectif 2012 2013 :

- Assurer l'accès au programme d'aide et d'accompagnement à la demande de pardon trois jours par semaine, tout au long de l'année ;
- Faire la promotion des ateliers d'information et de sensibilisation sur le casier judiciaire et la demande de pardon ;
- Réaliser des ateliers d'information et de sensibilisation sur le casier judiciaire et la demande de pardon et répondre aux demandes d'ateliers, s'il y a lieu ;
- Réaliser un guide d'information sur les impacts du casier judiciaire, les recours disponibles et la demande de pardon, destiné à la clientèle.

RÉALISATIONS 2012-2013

L'accès au programme d'aide et d'accompagnement à la demande de pardon a été maintenu tout au long de l'année. Celui-ci semble de plus en plus connu et plusieurs organismes nous envoient des personnes qui désirent obtenir de l'aide dans leurs démarches de suspension du casier judiciaire (pardon). Depuis le lancement du programme en novembre 2011 jusqu'au 31 mars 2013, nous avons reçu 49 personnes et réalisé 76 rencontres.

Comme il s'agissait de la première année complète d'opération de ce nouveau programme, nous avons accordé une attention particulière à la bonification du contenu de nos ateliers, de notre guide et des outils d'animation. Nous avons donc poursuivi la recherche afin d'améliorer notre contenu en fonction des questions et commentaires reçus dans nos ateliers.

Promotion des ateliers

Nous avons fait la promotion de nos ateliers dans l'ensemble des Carrefours jeunesse emploi, écoles secondaires et centre de formation aux adultes de la région de Québec et de la Chaudière-Appalaches, de même qu'auprès de plusieurs organismes communautaires.

Guide d'information sur le casier judiciaire et la demande de suspension du casier judiciaire

Alter Justice a complété la rédaction et l'impression d'un guide d'information sur le casier judiciaire et la demande de suspension du casier judiciaire à l'été 2012. Ce guide a pour objectif d'informer les gens des répercussions du casier judiciaire, des recours disponibles afin de contrer la discrimination reliée aux antécédents judiciaires, plus particulièrement la demande de suspension du casier judiciaire (pardon). Il permet d'informer et de sensibiliser les personnes touchées par la judiciarisation à agir au regard des situations problématiques qu'elles peuvent rencontrer.

La réalisation et l'impression de ce guide a été rendu possible grâce à l'appui financier de la Fondation Léo Cormier. Aussi, le contenu de notre guide a été révisé par divers spécialistes en fonction de leurs champs d'expertise. Nous tenons d'ailleurs à les remercier pour le temps qu'ils y ont consacré.

Environ 200 guides ont été distribués cette année lors de nos ateliers d'information, nos rencontres avec les personnes judiciarisées ou à la demande de personnes qui nous ont contactés au service d'information téléphonique.

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT À LA DEMANDE DE PARDON

Notre programme d'aide et d'accompagnement à la demande de pardon permet à toute personne qui le désire d'être accompagnée dans ses démarches de demande de suspension du casier judiciaire (pardon). Nos intervenants accueillent les personnes judiciarisées afin de répondre à leurs questions, vérifier leur admissibilité au pardon, les guider dans les démarches à entreprendre, les aider à remplir leur formulaire et les accompagner durant le processus

Dossiers traités en 2012-2013

Nos intervenants ont traité 39 dossiers au programme d'aide et d'accompagnement à la demande de pardon cette année. Au total, 26 personnes ont été accueillies en 2012-2013, en plus des 13 personnes dont leur dossier était toujours actif en début d'année.

Treize (13) dossiers ont été fermés. Les dossiers qui ne sont pas complétés au 31 mars demeurent actifs pour l'année à venir puisqu'ils nécessiteront d'autres rencontres lors des années suivantes.

DOSSIERS TRAITÉS EN 2012-2013

Dossiers ouverts en 2012-2013	26
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2012	13
Total des dossiers traités en 2012-2012	39
Dossiers fermés en 2012-2013	13
Dossiers en actifs au 31 mars 2013	26

Rencontres

Trente-huit (38) rencontres se sont tenues avec les gens en processus d'accompagnement. Puisque le processus de demande de pardon est long [environ quatre (4) à quatorze (14) mois], on estime qu'il faudra environ quatre (4) à cinq (5) rencontres par personne pour compléter leur dossier. La durée moyenne des rencontres est d'environ 30 minutes.

Personnes rencontrées

La majorité des personnes qui ont fait appel à notre programme d'aide et d'accompagnement sont des hommes, dans une proportion de près de 75 %.

PARDON
49 personnes
accompagnées
et 76 rencontres
réalisées depuis
le lancement du
programme en
novembre 2011

Motifs de fermetures

Les modifications apportées par le gouvernement fédéral au pardon⁶ ont toujours un impact sur les personnes judiciairisées : plusieurs personnes rencontrées ont vu leur admissibilité au pardon repoussée de plusieurs années. D'autres n'ont tout simplement pas les moyens financiers leur permettant d'assumer les frais exigés pour le dépôt de leur demande et abandonnent leur démarche. La quasi-totalité des dossiers que nous avons fermés cette année le sont pour ces deux raisons.

Comme le processus de demande de suspension du casier judiciaire est long, nous avons encore peu de clients ayant terminé l'ensemble des démarches. Néanmoins, nous savons qu'une personne ayant fait appel à nos services a obtenu son pardon.

MOTIFS DE FERMETURE DES DOSSIERS

Inadmissible au pardon	6	(46.2 %)
Dossier complété	1	(7.7 %)
Abandon des procédures	6	(46.2 %)

ATELIERS D'INFORMATION

L'organisme a présenté quatorze (14) ateliers d'informations et d'éducation populaire sur les répercussions du casier judiciaire et la demande de suspension du casier judiciaire (pardon) durant l'année. Ces ateliers ont rassemblé au total 188 participants.

Deux (2) de ces ateliers ont été présentés dans nos locaux (grand public), alors que douze (12) ont été présentés dans divers organismes qui en ont fait la demande, majoritairement des Carrefours jeunesse emploi de la région.

Ces rencontres sont très appréciées, tant par les participants que par les intervenants des divers organismes rencontrés. Nous demandons aux personnes qui assistent à nos ateliers de compléter une fiche d'évaluation à la fin de chacune des rencontres. Globalement, les gens se disent satisfaits à 98 % de notre atelier et 96 % des personnes considèrent que ce qu'ils y ont appris leur sera utile.

Notre guide d'information qui vient compléter l'information transmise durant l'atelier est remis aux participants.

188 participants à nos ateliers sur le casier judiciaire et le pardon

Un taux de satisfaction de 98 %

96 % des participants considèrent que ce qu'ils y ont appris leur sera utile

⁶ : Le projet de loi C-10 a fait passer l'admissibilité au pardon de 3 à 5 ans pour les personnes accusées par voie de procédure sommaire, et de 5 à 10 ans pour les personnes poursuivies par voie de mise en accusation. De plus, certains délits rendent désormais une personne inadmissible au pardon. Parallèlement, le gouvernement a adopté une seconde hausse des frais exigés pour le dépôt d'une demande de pardon. Il en coûte désormais 631 \$, en plus des frais exigés pour l'obtention de certains documents. Au total, une personne peut s'attendre à déboursier plus de 800 \$ pour demander la suspension de son casier judiciaire.



5. Dossiers

DESCRIPTION

Ce cinquième programme englobe principalement les dossiers collectifs, l'analyse politique, les actions de mobilisation sociale et autres initiatives menées par l'organisme en matière de défense collective des droits.

Par son expertise, l'organisme peut être appelé à témoigner des principaux problèmes soulevés par les personnes judiciarisées lors de rencontres auprès des instances concernées. L'organisme peut aussi intervenir dans certains dossiers collectifs et voir à réaliser des actions de mobilisation sociale sur divers enjeux en lien avec sa mission.

Afin d'être bien au fait des divers changements touchant l'incarcération et la justice, l'organisme assure le suivi et l'analyse des modifications législatives reliées à ces domaines.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectifs généraux :

- Mener, encourager ou collaborer à des initiatives visant la prévention de la criminalité, les alternatives à la judiciarisation ou aux sanctions privatives de liberté, l'amélioration des conditions de détention et la réinsertion sociale.
 - Travailler au respect des droits des personnes judiciarisées ;
 - Promouvoir une approche préventive à la criminalité ainsi que le développement d'alternatives à la judiciarisation et aux sanctions privatives de liberté ;

- Collaborer ou appuyer les initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou visant les problématiques sous-jacentes à la criminalité ;
- Assurer le suivi des diverses modifications législatives ou réglementaires entourant les domaines judiciaire, pénal et criminel et faire les représentations appropriées, s'il y a lieu.

Objectifs 2012 2013

- Assurer le suivi de l'actualité par la mise à jour de la banque d'articles de presse et réagir au besoin ;
- Réaliser une action de mobilisation sociale ;
- Assurer le suivi des modifications législatives entourant les domaines pénal et criminel et réagir, s'il y a lieu ;
- Réaliser, au besoin, des rencontres avec divers représentants, tant au niveau régional que provincial ;
- Identifier des possibilités de partenariat avec le réseau de l'éducation.

RÉALISATIONS 2012-2013

Interventions médiatiques

Alter Justice a accordé douze (12) entrevues médiatiques au cours de l'année et a assuré la publication de six (6) articles dans les médias communautaires.

L'organisme a notamment participé à l'émission de radio *l'Écho des murs*, enregistrée à l'Établissement de détention de Québec et diffusée sur les ondes de CKRL. Cette émission, qui portait sur le thème Unité 9 : fiction ou réalité, a permis à des femmes incarcérées de s'exprimer sur le sujet

en compagnie d'un intervenant de l'organisme et de l'aumônier de l'établissement de détention.

Action de mobilisation sociale

Alter Justice a lancé le 1^{er} mai 2013 une pétition en ligne sur le site de l'Assemblée nationale du Québec demandant au gouvernement québécois d'agir afin que les personnes ayant un casier judiciaire et leurs proches cessent d'être discriminées en matière d'assurance si cette discrimination n'est pas fondée sur une étude actuarielle.

L'organisme a mobilisé ses membres et sympathisants et a incité la population à signer cette pétition qui sera déposée à l'Assemblée nationale à l'automne prochain. Parallèlement, Alter Justice a élaboré une plate-forme web pour cette revendication. Celle-ci élabore l'analyse et la position de l'organisme en plus de regrouper divers liens vers des documents et recherches menées sur le sujet.

Rencontre avec l'administration de l'EDQ

En raison de la surcharge de travail occasionnée par l'absence d'une employée, il nous a été impossible de réaliser une rencontre avec la direction de l'Établissement de détention de Québec comme prévu.

Cependant, nous avons eu quelques discussions téléphoniques au sujet de certaines problématiques soulevées à notre service d'information téléphonique.

Rencontre avec la porte parole de l'opposition officielle en matière de Sécurité publique à Ottawa

Une rencontre avec la députée Rosane Doré-Lefebvre a eu lieu en novembre 2012 au parlement d'Ottawa. En plus de présenter le travail de l'organisme, cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur divers enjeux et problématiques observés par l'organisme en matière de détention et de réinsertion sociale.

L'échange aura aussi permis de présenter notre analyse des répercussions des récentes modifications législatives adoptées par le gouvernement fédéral en matière de justice pénale.

Plusieurs personnes voient leurs assurances habitation ou automobile systématiquement refusées sous le simple prétexte qu'elles ont des antécédents judiciaires ou encore, qu'une personne vivant avec elles possède de tels antécédents, et ce, peu importe la nature du délit.

CETTE DISCRIMINATION DOIT CESSER

www.alterjustice.org/petition

Rencontre avec le Directeur de la division clémence et suspension du casier à la Commission des libérations conditionnelles du Canada

Alter Justice a participé à une rencontre avec monsieur Denis Ladouceur, Directeur de la division clémence et suspension du casier à la Commission des libérations conditionnelles du Canada, avec l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, à Montréal. Cette rencontre a permis d'être mieux informés des modalités d'application des nouvelles règles entourant la demande de suspension du casier judiciaire et de faire connaître nos préoccupations à ce sujet.

Suivi des modifications législatives

Alter Justice effectue assidument le suivi de l'actualité et des modifications législatives touchant les personnes judiciarisées, le système correctionnel et judiciaire. L'organisme analyse les différents projets de loi afin de déterminer si une action particulière doit être menée, ou encore pour informer nos membres et la population à ces sujets par l'intermédiaire de nos outils d'information et de sensibilisation.

En raison de la surcharge de travail occasionnée par l'absence d'une employée, l'organisme a dû réduire son analyse politique durant l'année. Nos interventions se sont limitées au suivi et à l'analyse rapide des projets de loi déposés sans pouvoir réagir officiellement, à moins d'avoir été sollicité directement par les médias.

Il est à noter cependant qu'il y a eu cette année moins de changements apportés en comparaisons avec les dernières années où le gouvernement fédéral avait déposé une série de projets de loi modifiant le Code criminel et le système correctionnel.

Partenariats avec le réseau de l'éducation

L'organisme a voulu développer de nouveaux partenariats avec le réseau de l'éducation. Par le passé, nous avons déjà eu la chance de collaborer avec le département de sociologie de l'Université Laval pour la réalisation de recherche ainsi qu'avec le département de communication. Nous voulions voir si d'autres partenariats peuvent être envisagés dans le futur.

Nous avons rencontré la responsable des stages au nouveau programme de criminologie de l'Université Laval afin de discuter des modalités pour l'accueil éventuel de stagiaires. Les premiers stages du programme débiteront à l'hiver 2014 et l'organisme fera partie des milieux de stages qui seront proposés.

Nous avons également été mis en relation avec la Faculté de droit de l'Université Laval pour l'accueil éventuel d'étudiants en droits dans le cadre de leur stage en milieu communautaire.

Nous avons aussi collaboré avec un groupe d'étudiantes en deuxième année de la technique de travail social du Cégep du Vieux-Montréal. Dans le cadre du cours projet d'organisation communautaire, ces étudiantes devaient mettre de l'avant un projet auprès d'une clientèle leur tenant à cœur et elles ont choisi d'intervenir auprès des ex-détenu(e)s, avec comme objectif principal de lutter contre les préjugés envers les personnes judiciarisées.

Les étudiantes avaient pour objectif de sensibiliser les milieux professionnels à cette réalité, en créant un dépliant sous forme de bande dessinée visant à démystifier la question de la judiciarisation, et de créer plus d'ouvertures à cette clientèle lors des démarches de réinsertion professionnelle.



6. Sensibilisation & Recherche

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le milieu carcéral, le domaine judiciaire et la criminalité sont des sujets complexes et souvent méconnus du public. Notre organisme juge essentiel de renseigner la population sur ces sujets, de lui présenter des analyses aux modifications législatives et de la sensibiliser aux situations problématiques rencontrées par les personnes judiciarisées. Ce programme englobe l'ensemble des actions d'information et de sensibilisation effectuées par l'organisme. De même, il vise à encourager la recherche sur ces sujets et à favoriser l'accès aux résultats de celles-ci par le biais de nos outils d'information et de sensibilisation. Cette recherche peut être menée par l'organisme, seul ou en collaboration avec d'autres personnes ou ressources.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectifs généraux :

- Renseigner et sensibiliser la population aux enjeux reliés à la criminalité, la judiciarisation, l'incarcération ou la réinsertion sociale ;
 - Présenter au public une image juste et réaliste de la criminalité, de l'incarcération, de la réinsertion sociale ainsi que du système judiciaire et correctionnel ;
 - Sensibiliser la population aux conditions de vie des personnes incarcérées ;
 - Sensibiliser la population aux problématiques entourant la judiciarisation des personnes et les impacts du casier judiciaire ;
- Mener, encourager ou collaborer à la recherche sur tout sujet relié à la criminalité, la judiciarisation,

l'incarcération ou la réinsertion sociale et en favoriser l'accès.

- Encourager une meilleure compréhension des enjeux reliés à la criminalité, la judiciarisation, l'incarcération ou la réinsertion sociale par la recherche ;
- Favoriser l'accès aux recherches en lien avec les domaines judiciaire, criminel et pénal.

Objectifs 2012 2013

- Maintenir le comité de rédaction afin d'assurer la parution de quatre bulletins ;
- Assurer la mise à jour du site Internet, des médias sociaux et l'envoi du cyber bulletin ;
- Accroître la visibilité de l'organisme sur Internet ;
- Maintenir la visibilité de l'organisme auprès des médias communautaires ;
- Travailler au développement de nouveaux ateliers d'information ou de sensibilisation ;
- Réaliser au projet pilote d'émission de radio (conditionnel au financement supplémentaire de l'organisme) ;
- Répondre aux demandes ponctuelles pour des rencontres de sensibilisation ou la tenue de kiosque d'information.

RÉALISATIONS 2012-2013

Projet Unité 9 : de la fiction à la réalité

À l'automne 2012 débutait le nouveau téléroman Unité 9 qui avait pour trame de fond l'univers carcéral féminin. Ce téléroman a suscité un grand intérêt pour des millions de téléspectateurs. Rarement a-t-on vu autant de personnes se



12 mars 2013 / @Pacoforget
« @Alter_Justice information très intéressante, merci beaucoup. »

Le Bulletin

Le Comité de rédaction a assuré la parution de quatre (4) bulletins de liaison durant l'année. Ce bulletin permet d'informer et de sensibiliser la population sur divers enjeux entourant le système correctionnel, la criminalité et le milieu judiciaire en plus d'informer les lecteurs des actions de l'organisme.

Le Bulletin est tiré à 120 exemplaires qui sont lus en moyenne par deux personnes.⁷

Le Bulletin a traité des dossiers suivants cette année :

- Bilan de l'année 2011-2012 de l'organisme ;
- Unité 9 : de la fiction à la réalité ;
- La récidive ;
- Le corps en détention.

D'autres sujets ont également été abordés par le biais des chroniques, notamment la criminalité au Canada, la surpopulation carcérale, la comparution, les défis des personnes judiciarisées en matière d'emploi, les 100 ans de la prison de Bordeaux, la sélection d'un jury, le système pénal à l'international ou encore l'automutilation dans les pénitenciers.

Présence Internet

Alter Justice accorde une importance particulière à sa présence Internet puisque cela lui permet de rejoindre un vaste bassin de population qu'il serait impossible de rejoindre autrement en raison des limites financières et humaines de l'organisme. À l'ère du web 2.0, Internet et les médias sociaux offrent aux organismes à but non lucratif des outils abordables, modernes et très efficaces qui permettent d'informer, de sensibiliser et de mobiliser la population. L'exemple de notre dossier Unité 9 le démontre bien.

Site Internet

Outil d'information et de sensibilisation, notre site Internet permet à des milliers de personnes d'obtenir de l'information vulgarisée en regard du milieu correctionnel, du casier judiciaire, de la demande de suspension du casier judiciaire, de la criminalité et de tout autre sujet en lien avec la mission de l'organisme.

On retrouve sur le site Internet de l'organisme plusieurs dossiers et documents qui permettent à la population de

⁷: Le nombre de lecteurs est basé sur la consultation des membres et abonnés réalisée en 2009.

mieux comprendre les enjeux entourant ces thèmes et les problématiques que nous observons.

Une version mobile de notre site Internet a été mise en ligne à l'automne 2012. Une attention particulière a été accordée cette année afin d'améliorer de notre référencement dans les moteurs de recherche.

Le site Internet de l'organisme a reçu 65 296 visites entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013. Ceci représente une hausse de 174 % du nombre de visites par rapport à la dernière année. Le nombre de visites du site est en hausse constante depuis son lancement (voir annexe 5).

Les interventions de l'organisme dans le cadre du dossier Unité 9 ont eu un impact significatif sur l'augmentation du nombre de visites du site Internet. En effet, le nombre moyen de visites mensuelles est passé d'environ 2 400 à 8 500 visites à la suite de nos premières interventions, soit une augmentation de 351 %.

Médias sociaux

Alter Justice a travaillé à améliorer sa présence sur les médias sociaux durant l'année 2012-2013 et les résultats sont positifs. Le nombre d'adeptes de notre page Facebook a connu une hausse importante durant l'année. On comptait 152 adeptes au 31 mars 2013.

L'année 2012-2013 marque également l'arrivée de l'organisme sur le réseau Twitter. Lancé à l'automne 2012 dans le cadre de notre projet Unité 9, notre fil Twitter comptait 72 abonnés au 31 mars 2013.

En plus de nos interventions dans le cadre d'Unité 9, Alter Justice est intervenu dans les médias sociaux à deux reprises afin de sensibiliser la population à deux enjeux en lien avec l'actualité :

- Statistiques | La peine de mort et l'homicide au Canada : dans le cadre de la journée internationale contre la peine de mort ;
- Statistiques | Les coûts de l'incarcération : dans le cadre de la présentation du Budget fédéral.

Cyber bulletin

Le cyber bulletin est envoyé périodiquement aux membres et sympathisants de l'organisme afin de les tenir informés des principales actions de l'organisme et des nouveautés du site Internet. Huit (8) cyber bulletins ont été envoyés durant l'année.

Soirée conférence

Alter Justice a organisé une soirée-conférence qui avait pour thème la discrimination reliée au casier judiciaire en matière

d'emploi et d'assurance. Cette conférence a eu lieu le 1^{er} mai 2013 à Québec et a rassemblé une trentaine de participants.

Cette soirée a permis de sensibiliser la population aux difficultés que rencontrent les personnes judiciairisées à se trouver un emploi et à être assurées. Les participants ont pu entendre lors de cette conférence le point de vue de monsieur Christian Brunel, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval et de monsieur Jean Claude Bernheim, chargé de cours en criminologie à l'Université Laval.



Soirée conférence, 1^{er} mai 2013

Soirée d'information et d'échange pour les proches des personnes judiciairisées

Alter Justice a accueilli une intervenante de l'organisme montréalais Relais Famille dans ses locaux dans le cadre d'une soirée d'information et d'échange pour les proches des personnes en détention, en instance de détention ou en libération après détention.

Cette soirée avait pour objectif de permettre aux proches d'en apprendre un peu plus sur le milieu correctionnel mais surtout d'échanger sur les problématiques qu'elles rencontrent. Bien que seulement deux (2) personnes s'y soient présentées, cette soirée a permis de constater que les proches des personnes contrevenantes ont souvent besoin d'aide et de soutien durant cette période et vivent beaucoup de gêne, de honte et de culpabilité.

Développement de nouveaux ateliers d'information

Un bénévole d'Alter Justice a été mandaté pour élaborer un nouvel atelier d'information et de sensibilisation portant sur

le populisme pénal. La conception de l'atelier est encore en cours et se poursuivra au cours de la prochaine année.

Émission de radio

Alter Justice a produit quatre (4) émissions de radio sur les ondes de CKIA FM 88,3 à l'hiver 2013. Ces émissions avaient pour objectif d'informer la population sur des enjeux reliés au domaine carcéral et judiciaire et de préparer à la conférence du 1^{er} mai.

Cette série d'émissions a été l'occasion pour Alter Justice d'échanger avec divers spécialistes sur les sujets suivants :

- **Le casier judiciaire**, avec David Henry de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec ;
- **La criminalité chez les femmes**, avec Pascal Legault, criminologue de formation et bénévole à Alter Justice ;
- **La discrimination en emploi reliée au casier judiciaire**, avec Christian Brunelle, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval et Martine Renée coordonnatrice de l'organisme La Jonction ;
- **L'emprisonnement avec sursis et la récidive**, avec Isabelle F. Dufour, Professeure assistante en psychoéducation à l'Université Laval ;
- **La discrimination en matière d'assurances reliée au casier judiciaire**, avec Jean-Claude Bernheim, chargé de cours en criminologie à l'Université Laval ;
- **La demande de suspension du casier judiciaire et la clémence royale**, avec Denis Ladouceur, Directeur de la division clémence et suspension du casier à la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

Rencontres ponctuelles et kiosques d'information

Douze (12) rencontres ponctuelles ont été réalisées cette année. Généralement, ces rencontres sont faites à la demande d'étudiant(e)s, d'intervenant(e)s ou d'autres organismes qui désirent obtenir de l'information sur un ou plusieurs enjeux en lien avec la mission de l'organisme. Il a été question, par exemple, de la réinsertion sociale, des soins de santé en détention et du casier judiciaire.

En plus de ces rencontres, Alter Justice a tenu quatre (4) kiosques d'information cet année : trois (3) dans le cadre des caravanes des découvreurs (établissements scolaires) et une (1) lors du Forum sur le Parvis.



7. Activités de représentation & Affiliations

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme Activités de représentation / Affiliations touche l'ensemble des relations de l'organisme avec ses divers partenaires du réseau communautaire. Les tâches et actions à effectuer varient en fonction du degré d'implication de l'organisme.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Objectif général :

- Engager et maintenir des relations avec divers groupes dont les préoccupations rejoignent celles de l'organisme.

Objectifs 2012 2013 :

- Assurer une participation active auprès du :
 - Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec
 - Participation au conseil d'administration et réalisation de tâches connexes.
 - Centre communautaire centre-ville de Québec (CCCVO)
 - Siéger au comité de gestion ;
 - Travailler à la mise en œuvre d'un projet de réparations majeures du centre communautaire.
 - Assurer la représentation de l'organisme auprès des diverses ressources du réseau communautaire dont Alter Justice est membre, s'il y a lieu.

RÉALISATIONS 2012-2013

Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec

Alter Justice a participé aux sept (7) réunions du conseil d'administration du *Fonds de solidarité des groupes populaires de Québec*, à l'assemblée générale ainsi qu'à six (6) rencontres de comités.

Centre communautaire du centre ville de Québec (CCCVO)

Alter Justice assure une participation active au sein du conseil d'administration du *Centre communautaire du centre-ville de Québec*, ce qui lui permet d'être logé à bas prix. L'organisme étant l'un des trois membres du CCCVO, il fait partie du conseil d'administration du centre et doit en assumer la gestion.

Cette année fut particulière pour le CCCVO en raison du projet de réparations majeures et urgentes du centre communautaire. En effet, la partie arrière du centre (rallonge) se détache du bâtiment principal. En raison de l'état de vétusté et de l'urgence de la situation, il est nécessaire de démolir cette partie et de la reconstruire.

Considérant l'importance de ce dossier et le fait que nous devons respecter des échéances serrées pour être admissible à certains programmes de financement, une attention importante a dû être accordée à ce dossier cette année. Ceci aura donc nécessité un nombre plus élevé de rencontres qu'à l'habitude. Alter Justice a participé à vingt-cinq (25) rencontres du comité de gestion cette année.

Les demandes de financement ont été envoyées comme prévu durant le mois d'avril 2013. Si le financement est accordé, la reconstruction du centre pourra débuter à l'été 2013.

Autres participations ponctuelles

Alter Justice a participé aux deux (2) assemblées générales du RÉPAC 03-12 de même qu'à l'assemblée générale de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches.

ANNEXES

ANNEXE 1

SERVICE D'INFORMATION TÉLÉPHONIQUE : DESCRIPTION DES MOTIFS DES DOSSIERS

1- Soins de santé

Les dossiers en matière de soins de santé touchent à la fois l'accessibilité et la qualité des soins (physiques et psychologiques) offerts en milieu correctionnel, la médication, les rendez-vous médicaux à l'extérieur de l'établissement ainsi que les soins dentaires.

2- Transfert / Lieu d'incarcération

Dossiers reliés au transfert d'une personne dans un autre établissement correctionnel, les motifs du transfert, le transport et le lieu d'incarcération de la personne.

3- Programmes de remise en liberté / Libération

Dossiers qui sont reliés aux permissions de sortir, à la libération conditionnelle et la remise en liberté à la fin de la sentence.

4- Discipline / Mesures de sécurité

Ce type de dossier peut concerner les mesures disciplinaires imposées par le comité de discipline d'un établissement, les procédures encadrant le processus disciplinaire telles que le rapport de manquement, le compte rendu du comité et la représentation par avocat, les fouilles, l'utilisation d'instruments de contraintes et les mesures d'urgence.

5- Régime de vie / Classement

Tout dossier relatif aux divers régimes de vie des personnes incarcérées, au classement et au statut de protection.

6- Gestion de sentence / Dossier correctionnel

Sujet référant au calcul de la sentence, au plan d'intervention correctionnel ou au plan de séjour, à la période d'évaluation et au profil assigné à la personne incarcérée ainsi qu'au dossier social de la personne.

7- Conditions d'hébergement

Les dossiers touchant le chauffage, le mobilier, le bruit, la fumée, l'eau chaude, l'hygiène, la nourriture, etc.

8- Effets personnels / Cantine

Y sont inclus les dossiers reliés à la perte, la détérioration, les dommages, la saisie et le vol d'effets personnels, les effets autorisés, les vêtements, l'avoir des personnes incarcérées, l'accès aux produits d'indigents et la cantine.

9- Contacts avec l'extérieur

Regroupe les dossiers relatifs au contact de la personne incarcérée avec les personnes de l'extérieur de l'établissement, telles que ses proches et son avocat. Comprend les visites, le courrier et le téléphone.

10- Programmes d'activités & de réinsertion sociale

Tout dossier relatif au Fonds de soutien à la réinsertion sociale des établissements et aux programmes d'activités dispensés par ce Fonds, notamment, le travail, la formation, les activités socioculturelles, les loisirs, de même que la bibliothèque.

11- Attitude / Sévices de la part du personnel

Ce type de dossier réfère à des attitudes, comportements, paroles ou gestes commis par des membres du personnel jugés inadéquats.

12- Système de traitement des plaintes

Tout dossier concernant l'accessibilité, le fonctionnement et la qualité du système de traitement des plaintes. Bien que les personnes incarcérées soient fréquemment référées à ce système lors d'une intervention, cette catégorie n'est utilisée que lorsqu'une demande précise concernant le système de plainte nous est acheminée.

13- Processus Judiciaire / Justice

Les dossiers reliés au processus judiciaire, les références à des ressources d'aide juridique et aux avocats (référence et plainte), les services policiers (déontologie) se regroupent dans cette catégorie.

14- Casier judiciaire / Pardon

Y sont inclus tout dossier en lien avec le casier judiciaire, la demande de pardon, la discrimination en raison des antécédents judiciaires et les recours disponibles en la matière.

15- Référence ressources externes

Y sont inclus tout dossier de référence à une ressource extérieure telle qu'une maison de transition, de thérapie, un centre d'aide, etc.

16- Autre

Tous les dossiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories énumérées ci-haut.

ANNEXE 2

SERVICE D'INFORMATION TÉLÉPHONIQUE : RÉPARTITION DES DOSSIERS OUVERTS (2012-2013)

[du 1 ^{er} avril au 31 mars]	Nombre	%
Total des demandes provenant d'un établissement carcéral	205	46.7 %
Répartition selon le sexe :		
Femmes	32	15.6 %
Hommes	173	84.4 %
Répartition selon la provenance :		
Établissement de détention de Québec (Hommes/Femmes)	120	58.5 %
Autres centres de détention (provinciaux)	78	38.0 %
Pénitenciers (fédéral)	7	3.4 %
Total des demandes provenant de l'extérieur	234	53.3 %
Total des dossiers ouverts	439	100.0 %

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DES DOSSIERS (MOTIFS)		
Soins de santé	51	11.6 %
Transfert / Lieu d'incarcération	24	5.5 %
Programmes de remise en liberté / Libération	35	8.0 %
Discipline / Mesures de sécurité	16	3.6 %
Régime de vie / Classement	14	3.2 %
Gestion de sentence	6	1.4 %
Conditions d'hébergement	22	5.0 %
Effets personnels / Cantine	25	5.7 %
Contacts avec l'extérieur	31	7.1 %
Programmes d'activités et de réinsertion sociale	3	0.7 %
Attitude / Sévices de la part du personnel	14	3.2 %
Système de traitement des plaintes	1	0.2 %
Processus Judiciaire / Justice	30	6.8 %
Casier judiciaire / Pardon	125	28.5 %
Référence ressources externes	18	4.1 %
Autre	24	5.5 %
Total	439	100.0 %

	Nombre	%
RÉPARTITION PAR ÉTABLISSEMENTS VISÉS		
Amos	1	0.2 %
Baie-Comeau	8	1.8 %
Bordeaux	23	5.2 %
Chicoutimi	1	0.2 %
Hull	2	0.5 %
New Carlisle	1	0.2 %
Percé	0	0.0 %
Québec (Hommes)	119	27.1 %
Québec (Femmes)	11	2.5 %
Rimouski	3	0.7 %
Rivière-des-Prairies	4	0.9 %
Roberval	0	0.0 %
Saint-Jérôme	4	0.9 %
Sept-Îles	4	0.9 %
Sherbrooke	10	2.3 %
Sorel	5	1.1 %
Tanguay	22	5.0 %
Trois-Rivières	5	1.1 %
Fédéral	18	4.1 %
Autre Province	2	0.5 %
Aucun établissement / Inconnu	196	44.6 %
Total	439	100.0 %

Note : La répartition par établissements visés fait référence à l'établissement correctionnel concerné par la demande, que l'appelant se situe dans un établissement de détention ou à l'extérieur d'un établissement correctionnel.

RÉPARTITION PAR STATUT DE L'APPELANT

Personnes incarcérées (condamnées)	159	36.2 %
Personnes incarcérées (prévention)	49	11.2 %
Ex-détenuEs	113	25.7 %
Proches	68	15.5 %
Autre sanction pénale	4	0.9 %
Autre* / Inconnu	46	10.5 %
Total	439	100.0 %

* Cette catégorie inclut également les intervenants d'autres organismes qui nous contactent pour obtenir de l'information en regard du dossier d'un de leurs clients.

ANNEXE 3

AIDE ET ACCOMPAGNEMENT À LA DEMANDE DE PARDON RÉPARTITION DES DOSSIERS TRAITÉS (2012 - 2013)

[du 1^{er} avril au 31 mars]

DOSSIERS TRAITÉS EN 2012 / 2013 AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA DEMANDE DE PARDON

Dossiers traités		Dossiers fermés 2012 / 2013	Dossiers en suspens au 31 mars 2013
Dossiers ouverts 2012 / 2013	Dossiers en suspens au 31 mars 2012		
26	13	13	26
39			

Rencontres réalisées en 2012-2013

Nombre de personnes accompagnées	39
Nombre de rencontres réalisées	38
Nombre moyen de rencontres par personne	1

Cumulatif au 31 mars 2013

Nombre de personnes accompagnées	49
Nombre de rencontres réalisées	76
Nombre moyen de rencontres par personne	1.6
Durée moyenne des rencontres	28 minutes

Clientèle – Répartition selon le sexe

Femmes	10	25,6 %
Hommes	29	74,4 %

ANNEXE 4

INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'UNITÉ 9

[Statistiques au 31 mars 2013]

Date	Thèmes	Clics	Portée	Visites
		Nombre de clics sur liens publiés sur les médias sociaux	Nbr de personnes uniques ayant vu notre intervention sur Facebook	Nombres d'entrées sur cette page *
26-mars	Mot de la fin	8	260	n.d.
19-mars	Communications téléphoniques	25	285	n.d.
12-mars	Plaintes	15	93	n.d.
26-févr	Travail, activité, salaires	18	195	n.d.
19-févr	Casier judiciaire et emploi	24	101	n.d.
12-févr	Libération conditionnelle	11	n.d.	n.d.
05-févr	Courrier	4	72	n.d.
29-janv	Comité de détenus	48	65	n.d.
15-janv	Criminalité des femmes	26	44	n.d.
04-déc	Discipline	34	63	n.d.
27-nov	Les proches : le choc de la détention	48	61	n.d.
13-nov	Agent des services correctionnels	5	49	n.d.
05-nov	Profil des femmes judiciarisées	58	47	238
30-oct	† Les permissions de sortir	77	103	150
23-oct	Classement	11	n.d.	n.d.
23-oct	Vêtements	190	90	25
16-oct	L'isolement	33	71	n.d.
09-oct	Plan d'intervention correctionnel	5	71	n.d.
09-oct	Fouille des cellules	18	63	n.d.
02-oct	Visites	102	212	777
25-sept	Fouille des personnes	88	136	2 917
25-sept	Mères en détention	39	218	1 514
18-sept	Joliette à Lietteville	n.d.	n.d.	8 752
18-sept	Prison ou pénitencier	n.d.	n.d.	106
18-sept	Unité 9 - Page d'accueil	188	n.d.	2 449
18-sept	Unité 9 - Page d'accueil - Mobile	n.d.	n.d.	3 756
<i>Interventions spéciales sur les statistiques en lien avec un thème de l'émission</i>				
19-mars	Statistiques - Décès et suicide	18	443	n.d.
12-mars	Statistiques - Évasions	55	249	139
TOTAL		1 148	2 991	21 048
Moyenne		46	125	1 913

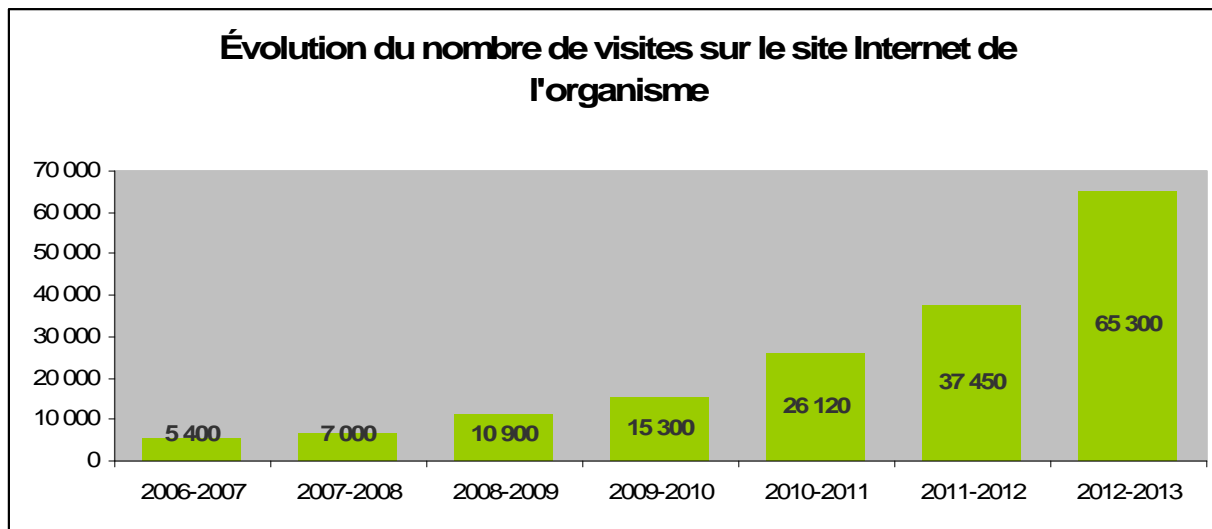
† Fiche ayant fait l'objet de deux interventions : 30 oct et 20 nov

* Le nombre de visites indique le nombre de visiteurs qui sont entrés à partir de cette page sur notre site Internet. Comme les statistiques ne fournissent de l'information seulement sur les 10 premières pages d'entrées sur un total de 173 pages d'entrées possibles, il n'est pas possible de connaître le nombre d'entrées sur le site Internet à partir des autres fiches. Cela signifie donc que le nombre de visites est supérieur aux données disponibles.

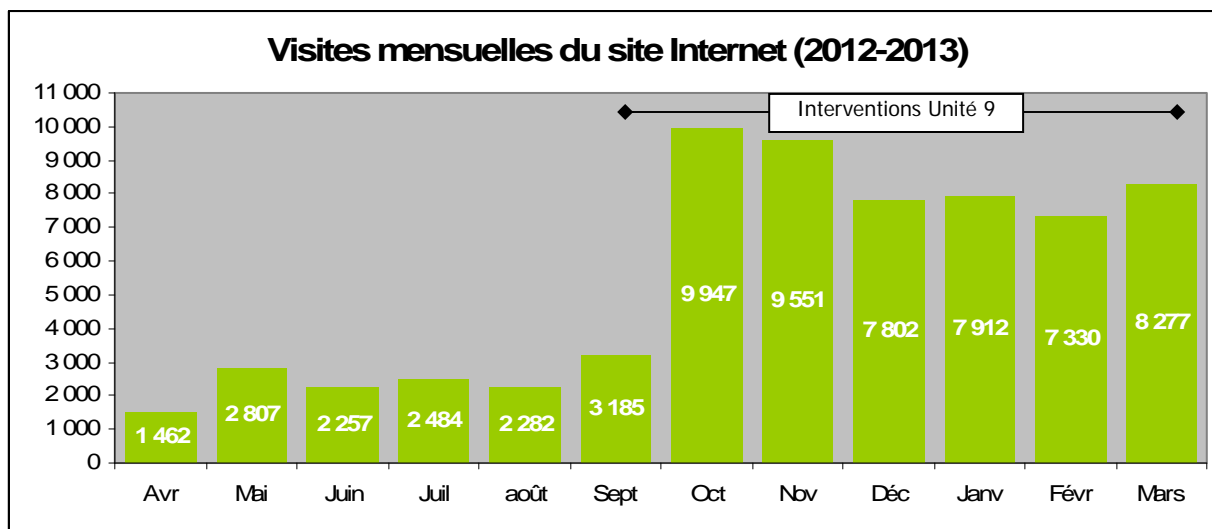
ANNEXE 5

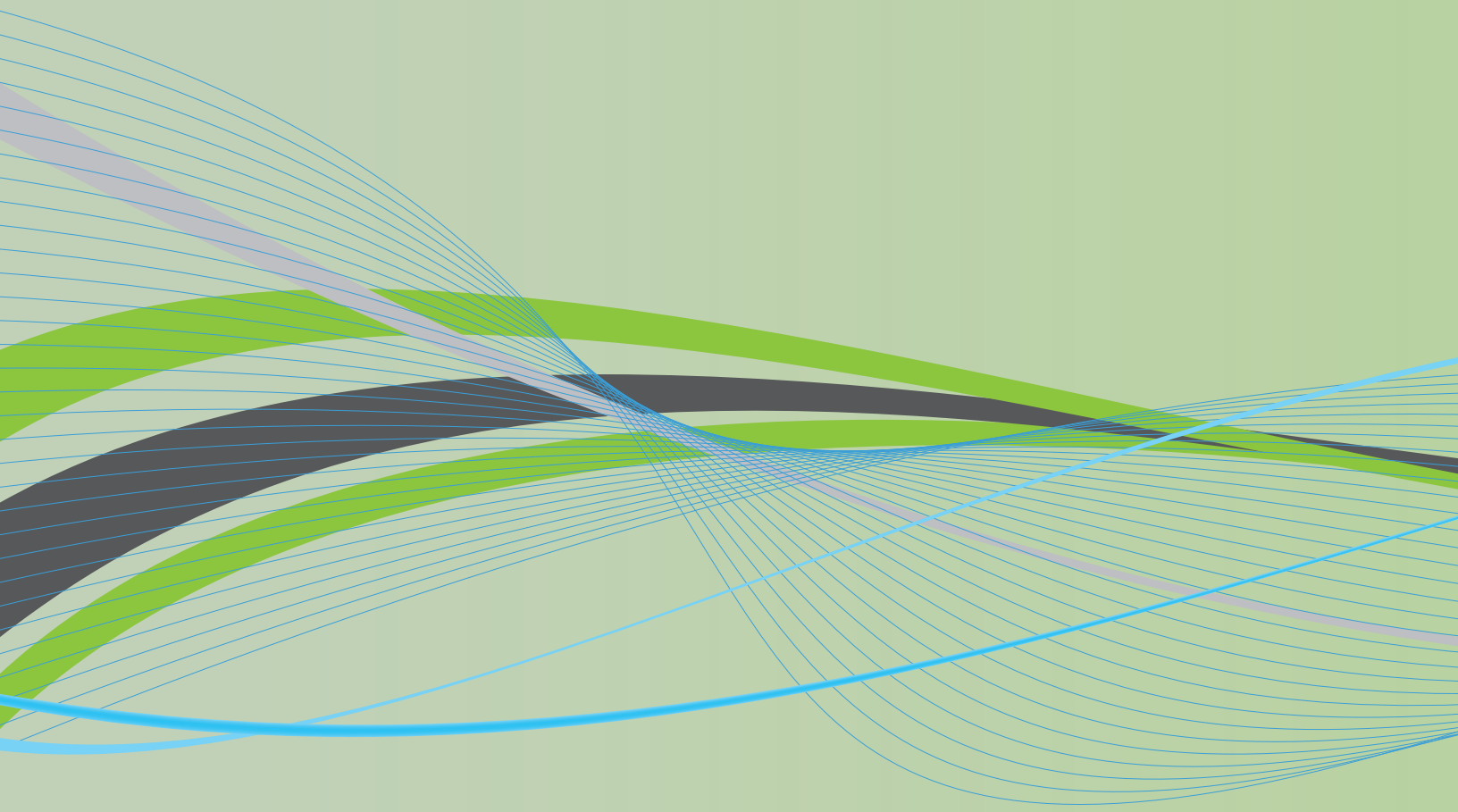
STATISTIQUES DU SITE INTERNET

Évolution des visites du site Internet depuis son lancement



Visites mensuelles du site Internet en 2012-2013





Alter Justice

570, du roi
Québec (Québec) G1K 2X2

418 522-4343

info@alterjustice.org

www.alterjustice.org